Budget Primitif 2025
Rapport de présentation

Conseil Municipal du 27 mars 2025

Sommaire

Introduction 3

Vue d'ensemble 6

I- Vue d'ensemble du budget principal 6

II- Virement à l'investissement et équilibre budgétaire 8

III- Repères des ratios financiers du budget 2025 8

Les dépenses 10

I- Les moyens humains 10

II- Les moyens d'intervention par politique publique 12

III- Les subventions et participations 37

IV- La dette 39

V- Attribution de compensation, charges exceptionnelles et opérations diverses 40

Les recettes 41

I- Les produits des services, du domaine et de la gestion courante 41

II- La fiscalité 42

III- Les dotations et subventions de fonctionnement 43

IV- Les subventions d'équipement 45

V- Les cessions 47

VI- Le recours à l'emprunt 47

VII- Produits financiers et produits exceptionnels 47

Budget annexe Centre Nautique Eurocéane 49

Annexes – Vue d'ensemble du budget 50

Introduction

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire en Conseil Municipal le 27 février dernier, le budget primitif 2025 s'inscrit dans un contexte peu favorable.

Malgré le ralentissement de l'inflation constaté en 2024, l'évolution des dépenses de fonctionnement continue d'être plus importante que celle des recettes, impactées directement par la progression limitée des bases fiscales en 2025, par l'érosion de la DGF et la hausse continue des dépenses de personnel imposée par l'Etat.

La loi de finances pour 2025 adoptée le 14 février dernier accentue cet effet ciseau avec l'augmentation de 3 points des cotisations patronales à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) dont l'impact financier est estimé à **240 € par an** (Ville + CCAS). Principale conséquence de cette addition de contraintes : difficulté à dégager une épargne suffisante pour autofinancer les investissements.

Pour maintenir les engagements pris par la majorité municipale, la Ville doit veiller à maintenir sa solvabilité financière dans le temps.

Face à cette situation inédite, la Ville a dû réécrire son projet de budget 2025 pour l'adapter aux mesures annoncées par le nouveau gouvernement en janvier. Malgré cette équation complexe, grâce à la gestion financière saine et responsable menée depuis de nombreuses années, les arbitrages budgétaires pour 2025 nous permettent encore de tenir le cap fixé pour le mandat :

- Modération fiscale avec une stabilité des taux des impôts locaux, et ce pour la 24ième année consécutive ;
- Une dette maitrisée, entièrement sécurisée, pour ne pas obérer l'avenir ;
- Une politique de subventions aux associations maintenue permettant de poursuivre les actions à destination de la population sur le territoire et vecteurs de lien ;
- Pour la cinquième année consécutive depuis 2021, une hausse de la subvention versée au budget CCAS de **215 000 €** destinée à soutenir financièrement le projet social du CCAS et garantir un relais des actions et des priorités de la commune telles que le développement du lien social, le soutien aux plus fragiles ou la lutte contre l'isolement ;
- Des dépenses d'équipements qui s'élèvent à **4 603 708 €** pour moderniser et entretenir les équipements, bâtiments et services municipaux et ce, dans plusieurs domaines.

C'est ainsi que des investissements importants seront consacrés à des travaux de rénovation énergétique tels que :

- La deuxième phase de réfection de la toiture de l'église Saint-André pour 278 000 € ;
- Les travaux d'étanchéité des bureaux et vestiaires du centre sportif pour 104 000 € ;
- Les travaux de régulation thermique pour Crescendo et la Maison de l'Enfance pour 170 000 € ;
- Le remplacement partiel des menuiseries extérieures à Rosa Parks en vue d'une optimisation thermique pour 68 000 €.

Dans le cadre de la construction du « budget vert », une enveloppe budgétaire d'un montant de **1 821 508 €** est consacrée aux investissements dans le Développement Durable, sous toutes ses facettes (les éléments seront développés dans le rapport « Orientation 3 »).

D'autres travaux ou actions seront également mis en œuvre pour améliorer encore davantage le confort des usagers et plus globalement des habitants, des usagers, avec notamment :

- **La végétalisation de la cour de l'école élémentaire Curie** pour 255 000 €. Ces projets de végétalisation des cours d'écoles engagés sur la mandature participent au bien-être des enfants et répond aux enjeux climatiques ;
- **La rénovation complète du terrain de football synthétique et de la piste d'athlétisme** dont le montant est estimé par le programmiste à 1 680 000 € est un projet très attendu des utilisateurs et ambitieux auquel s'ajoute la rénovation des éclairages (l'avant-projet définitif permettra de déterminer après le diagnostic technique du maitre d'œuvre le coût réel de l'opération) ;
- **La réhabilitation du groupe scolaire Camus.** Les études de maitrise d'œuvre seront engagées cette année (à hauteur de 138 696 €) pour une autorisation de programme estimée à 4 935 800 € sur 3 ans.
- Côté trame verte, la Ville consacrera 170 000 € aux travaux d'aménagements, d'embellissement et de valorisation du patrimoine naturel mais aussi à la promotion de nos espaces verts, au renouvellement des massifs et aux replantations d'alignements d'arbres. Il s'agit de préserver la biodiversité et de valoriser les atouts de la commune. Ils font aujourd'hui la renommée et la qualité de vie de la Ville.

Bien évidemment, le contexte inflationniste continue de se répercuter sur des postes de dépenses importants et bouleverse l'équilibre budgétaire initialement envisagé.

Ainsi, le budget subit une **augmentation des dépenses réelles de fonctionnement** de **+1 033 410 €** par rapport au budget 2024. En dépit du ralentissement des dépenses de fluides, la poursuite de la hausse des prix alimentaires (+5%), la forte hausse des cotisations d'assurances (+120%), la croissance inévitable de la masse salariale pour la Ville et son CCAS (+3.9%), combinées à la baisse des dotations et la relative faible croissance de la fiscalité (+1.7%) se traduisent par un déséquilibre budgétaire structurel en fonctionnement de **658 010 €.**

Pour le financer, la Ville pourra compter en 2025 sur la reprise des provisions constituées depuis 2019 dans le cadre du précontentieux lié aux marchés de reconstruction de l'Espace Marc Sangnier. Une provision pour risque de 100 k€ par an a été constituée sur plusieurs années et s'achève en 2024. Le risque de contentieux s'éteint puisque suite au jugement rendu par le tribunal administratif en octobre dernier, aucune demande d'appel n'a été enregistrée par le Cour. La Ville retrouve une disponibilité budgétaire sous la forme d'une recette exceptionnelle **de 600 000 €** imputée sur le chapitre 75.

Le budget Ville présente également un déficit d'investissement de **2 838 701 €.** Pour le financer, il est proposé également de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2024 et d'intégrer les reports soit :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de 9 579 150,47 € au compte 002 ;
- la reprise de l'excédent d'investissement de 2 330 776,32 au compte 001 ;
- l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2024 qui s'établissent à **1 868 253,86 €** en dépenses et à **283 787,80 €** en recettes.

Afin d'équilibrer la reprise des résultats antérieurs, des montants sont répartis dans le chapitre 67 du budget pour un montant total de **7.12 M€** en fonctionnement. Ces sommes ne sont pas destinées à être consommées cette année mais permettront d'autofinancer une partie du programme d'investissement pour les trois ans à venir. En revanche, un prélèvement sera opéré dès cette année à hauteur de **2 M€** en fonctionnement.

Il en résulte que le budget équilibré présenté s'élève alors à **42,15 M€ dont 34,3 M€ en fonctionnement et 7,8 M€ pour la section d'investissement :**

Budget principal 2025

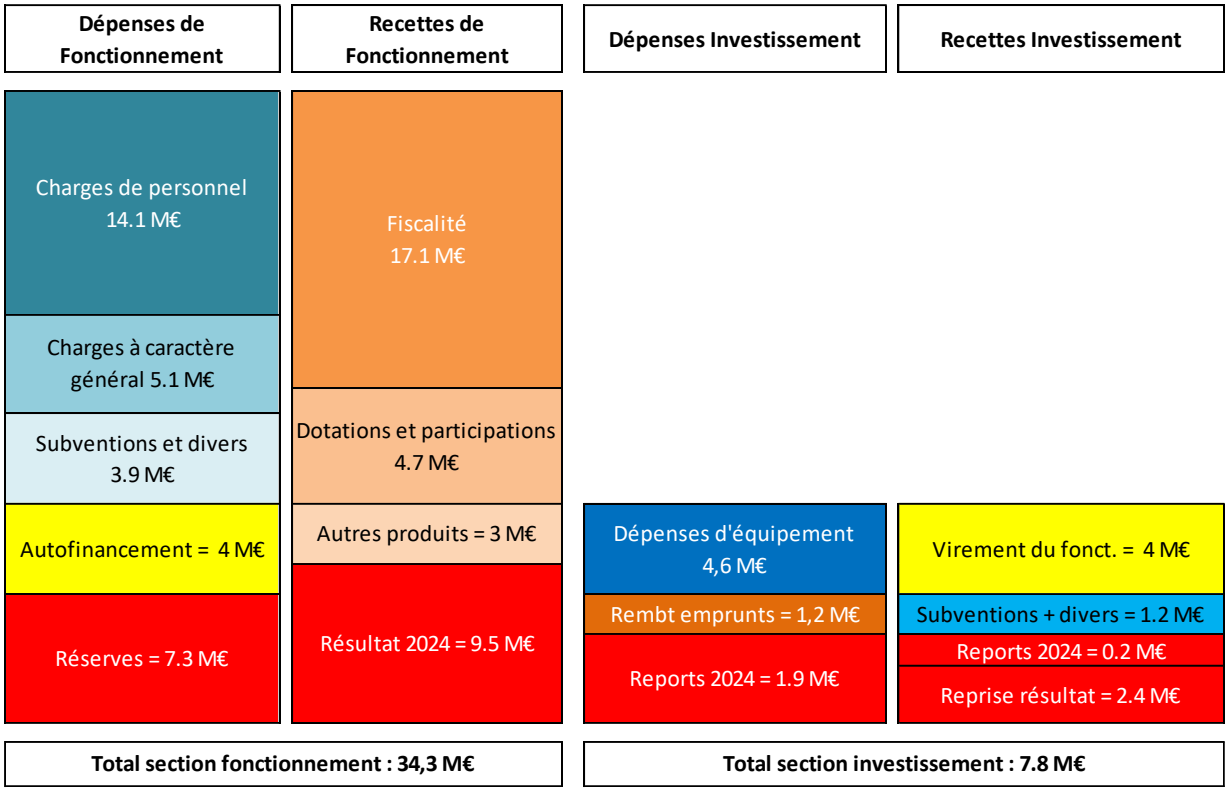

Le budget annexe Eurocéane de 2025 est marqué par la fin du programme de réhabilitation du centre nautique. Les derniers paiements des travaux (321 951.51 €) et le solde des subventions (1 269 776,21 €) seront pris en compte par anticipation dans les reports 2024. Le budget annexe est voté également par la reprise anticipée des résultats et reports de l'année 2024. La reprise du déficit d'investissement de 947 348,18 € est compensé par le solde positif des reports 2024 de 947 824,70 €.

Budget annexe eurocéane 2025

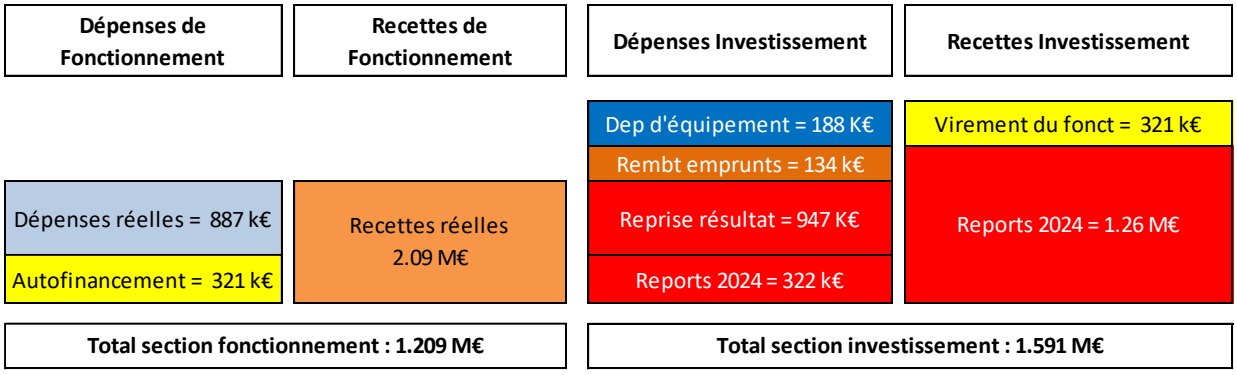

BP 2025 - Vue d'ensemble

I- Vue d'ensemble du budget principal

			BP 2025	Réserves	Budget 2025 (BP + réserves)
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	5 141 637	100 000	5 241 637
	012	Charges de personnel	14 081 800		14 081 800
	65	Charges de gestion courante	3 026 300	200 000	3 226 300
	014	Atténuation de produits	624 575		624 575
	66	Charges financières	191 471		191 471
	67	Charges exceptionnelles	20 000	7 128 750	7 148 750
	68	Provisionnement	10 000		10 000
		TOTAL DEPENSES REELLES	**23 095 783**	**7 428 750**	**30 524 533**
	042	Opération d'ordre	1 037 423		1 037 423
	023	Virement à l'investissement	683 506	2 092 391	2 775 897
		TOTAL DEPENSES ORDRE	**1 720 929**	**2 092 391**	**3 813 320**
	022	**Dépenses imprévues**		-	-
		TOTAL	**24 816 712**	**9 521 140**	**34 337 852**

			BP 2025	Reprise résultat N-1	Budget 2025 (BP + reprise)
	70	Produits des services	1 677 185		1 677 185
	73	Impots et taxes	17 143 521		17 143 521
	74	Dotations et subventions	4 724 762		4 724 762
	75	Autres produits de gestion	289 195		289 195
	013	Atténuations de charges	60 800		60 800
	76	Produits financiers	117 739		117 739
	77	Produits exceptionnels	25 500		25 500
	78	Reprise sur provision		600 000	600 000
		TOTAL RECETTES REELLES	**24 038 702**	**600 000**	**24 638 702**
	042	Opération d'ordre	120 000		120 000
					-
		TOTAL RECETTES ORDRE	**120 000**		**120 000**
	002	Résultat N-1 reporté		**9 579 150**	**9 579 150**
		TOTAL	**24 158 702**	**10 179 150**	**34 337 852**

- 658 010.00

			BP 2025	RAR 2024 + Réserves	Budget 2025 (BP + réserves)
Investissement	16	Remboursement dette	1 138 309		1 138 309
	2..	Dépenses d'équipement (PPI)	4 548 708		4 548 708
	204	Subventions d'équipement	55 000		55 000
	10	Dégrèvements divers			-
	13	Remboursement subvention			-
		RAR N-1 en dépenses		1 868 254	1 868 254
		TOTAL DEPENSES REELLES	**5 742 017**	**1 868 254**	**7 610 271**
	040	Opération d'ordre	120 000		120 000
	041	Opérations patrimoniales	90 000		90 000
					-
		TOTAL DEPENSES ORDRE	**210 000**		**210 000**
	001	Reprise de résultat déficitaire			
		TOTAL	**5 952 017**	**1 868 254**	**7 820 271**

			BP 2025	Reprise résultat N-1	Budget 2025 (BP + reprise)
	024	Produits des cessions	23 000		23 000
	10	Dotations et fonds propres	280 000		280 000
	13	Subventions d'équipement	926 729		926 729
	27	Prise en charge dette - MRN	72 658		72 658
	2..	Annulation mandats N-1			-
		RAR N-1 en recettes		283 788	283 788
		TOTAL RECETTES REELLES	**1 302 387**	**283 788**	**1 586 175**
	040	Opération d'ordre	1 037 423		1 037 423
	041	Opérations patrimoniales	90 000		90 000
	021	Virement du fonctionnement	683 506	2 092 391	2 775 897
		TOTAL RECETTES ORDRE	**1 810 929**	**2 092 391**	**3 903 320**
	001	Résultat N-1 reporté		2 330 776	2 330 776
		TOTAL	**3 113 316**	**4 706 955**	**7 820 271**

Comme indiqué dans l'introduction ci-dessus, le budget primitif 2025 présentant un déséquilibre de **658 010 €** en fonctionnement il convient de restaurer l'équilibre budgétaire par la reprise anticipée des résultats 2024. ***Afin de ne pas fausser la lecture et l'analyse budgétaire, le BP 2025 présenté ci-après ne tiendra pas compte des réserves de 7.4 M€, ni des restes à réaliser 2024.***

			BP 2024	BP 2025	% évol / BP24
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	5 150 326.00	5 141 637	-0.2%
	012	Charges de personnel	13 550 763.00	14 081 800	3.9%
	65	Charges de gestion courante	2 569 525.00	3 026 300	17.8%
	014	Atténuation de produits	614 575.00	624 575	1.6%
	66	Charges financières	230 892.00	191 471	-17.1%
	67	Charges exceptionnelles	10 000.00	20 000	100%
	68	Provisionnement	110 000.00	10 000	-90.9%
		TOTAL DEPENSES REELLES	**22 236 081.00**	**23 095 783**	**3.9%**
	042	Opération d'ordre	947 221.00	1 037 423	9.5%
	023	Virement à l'investissement	600 000.00	683 506	13.9%
		TOTAL DEPENSES ORDRE	**1 547 221.00**	**1 720 929**	**11.2%**
	022	**Dépenses imprévues**			
		TOTAL	**23 783 302.00**	**24 816 712**	**4.3%**

			BP 2024	BP 2025	% évol / BP24
	70	Produits des services	1 584 168.00	1 677 185	5.9%
	73	Impots et taxes	16 710 552.00	17 143 521	2.6%
	74	Dotations et subventions	4 561 965.00	4 724 762	3.6%
	75	Autres produits de gestion	157 390.00	289 195	83.7%
	013	Atténuations de charges	84 400.00	60 800	-28.0%
	76	Produits financiers	116 038.00	117 739	1.5%
	77	Produits exceptionnels	50 000.00	25 500	-49.0%
	78	Reprise sur provision			
		TOTAL RECETTES REELLES	**23 264 513.00**	**24 038 702**	**3.3%**
	042	Opération d'ordre	130 000.00	120 000	-7.7%
		TOTAL RECETTES ORDRE	**130 000.00**	**120 000**	**-7.7%**
	002	Résultat N-1 reporté			
		TOTAL	**23 394 513.00**	**24 158 702**	**3.3%**

- 658 010.00

Le tableau comparatif ci-dessus de **la section de fonctionnement montre que les dépenses réelles de fonctionnement** (hors réserves et reprises) progressent plus rapidement que les recettes (+4.3% en dépenses contre 3.3% en recettes). Cet **« effet ciseau »** résulte principalement de la progression plus importante des dépenses de personnel (+3.9%). Les différents dispositifs de revalorisation salariale à destination des agents du secteur public et plus récemment la hausse de 3% des charges salariales ont une incidence marquée sur ce poste budgétaire puisqu'elles ne sont pas compensées par l'Etat et restent intégralement à la charge de la Ville. Pour compenser en partie ces augmentations de charges et maintenir les objectifs fixés, des mesures d'économies ont été opérées majoritairement sur le chapitre des charges à caractère général (011) afin de limiter la progression à -0.2%.

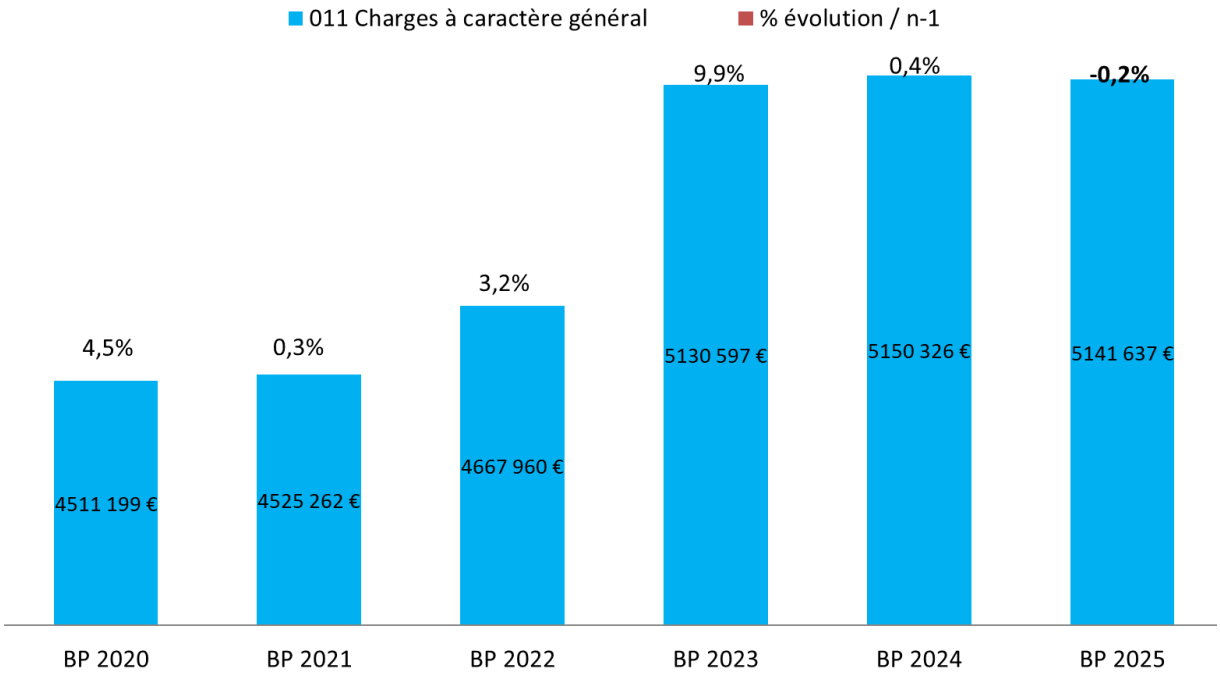

Cette année, la Ville peut combler son déficit structurel en fonctionnement qui s'établit à hauteur de 658 010 € sans puiser dans les 9.5 M€ de l'exercice précédent. Elle peut compter sur la reprise des provisions de **600 000 €** tel qu'expliqué dans l'introduction (contentieux EMS).

II- Virement à l'investissement et équilibre budgétaire

L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement, ou épargne brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement), destiné au financement de la section d'investissement s'élève à 3 813 319 €, soit 1 037 423 € d'amortissement et 2 775 896 € de virement de la section de fonctionnement. **Il autorise une politique d'investissement dynamique sans recourir à l'emprunt.**

III- Repères des ratios financiers du budget 2025

	Informations financières - ratios obligatoires	Valeurs	Moyennes nationales de la strate de 10 à 20 000 habts
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 105.01	1203.00
2	Produit des impositions directes/population	718.21	661.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 175.25	1415.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	220.94	364.00
5	Encours de la dette/population	477.16	820.00
6	DGF/population	134.17	175.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	61.16%	58.90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct	98.67%	91.20%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	18.80%	25.70%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	40.60%	57.90%
11	Capacité d'autofinancement par habitant	50 €	214 €
12	Capacité de désendettement	8.3 ans	5 ans

Pour les communes de 10 000 habitants et plus, **les ratios financiers de 1 à 10** doivent obligatoirement être présentés dans les maquettes budgétaires. La Ville de Mont-Saint-Aignan présente ici des ratios financiers hétérogènes. Les ratios de dépenses de fonctionnement par habitant (1105 €/hab.) et d'encours de dette (477 €/hab.) sont satisfaisants puisqu'ils restent inférieurs aux moyennes nationales de la strate *(source DGCL 2024).*

En revanche, une vigilance doit être apportée concernant le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement (61.16%) qui dépasse pour la première fois la moyenne de la strate (59.70%).

Autre ratio d'importance, la pression fiscale sur les contribuables (718 €/hab.) est supérieure à moyenne de la strate (661 € / hab.). En valeur, les bases de taxe foncière sont supérieures de 18% à la moyenne de la strate. Ces bases élevées, sur lesquelles un taux supérieur à la moyenne de strate est appliqué, permettent à la Ville de disposer d'un produit d'impôts locaux lui-même supérieur à la strate, comme évoqué précédemment. Pour autant, les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures aux moyennes nationales (1175 € contre 1415 €). Tout semble indiquer que la richesse potentielle directement perçue par la commune est relativement faible atténuée par le reversement de fiscalité opéré par la Métropole (AC négative) et des dotations perçues à un niveau inférieur à la moyenne *(92 € / hab. contre 127 € en moyenne extrait de de la fiche AEFF transmis par la DGFIP le 8 décembre 2024)*.

Les ratios prudentiels 11 et 12 sont donnés pour information. Ils ne sont pas obligatoires. La capacité de désendettement est par exemple un indicateur de solvabilité théorique qui indique le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible.

Selon les prévisions budgétaires 2025, le ratio de désendettement de la Ville se maintiendrait bien en dessous du plafond prudentiel des 12 années, conformément à la stratégie financière définie. Comme il a été présenté dans le rapport d'orientation budgétaire, un pic à 9.6 ans est estimé en 2027 du fait, de la diminution de l'épargne disponible.

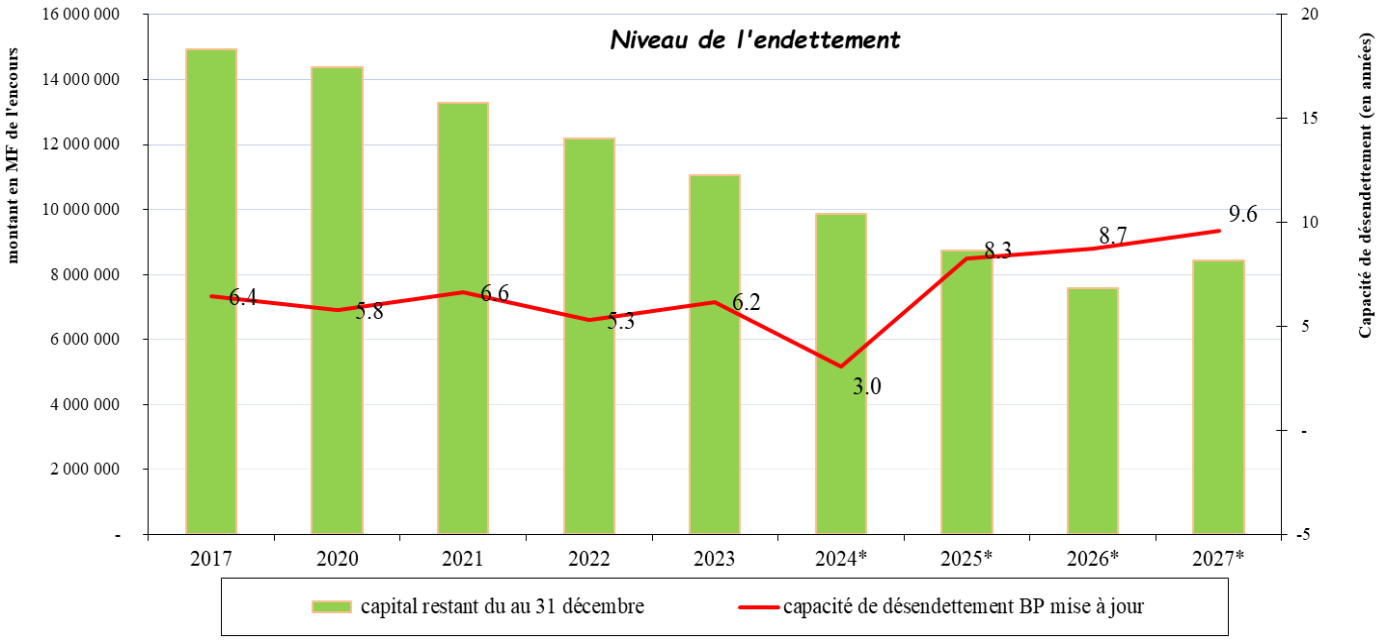

Enfin, avec une CAF brute (ou épargne) calculée de 50€ / habitant, le niveau d'autofinancement pour 2025 reste très inférieur à la moyenne de la strate (214€ / Habitant). La commune devra veiller à restaurer ses marges de manœuvre sur le fonctionnement pour redresser le niveau de CAF lors d'un éventuel recours à l'emprunt.

BP 2025 – Dépenses

I- Les moyens humains

Chapitre 12 – Dépenses de personnel	14 081 800 €

Les charges de personnel, premier poste de dépenses du budget de fonctionnement (61 %) s'élèvent à **14 081 800 €,** soit une progression **de +3.92%, par rapport à 2024.** Cela représente une dépense supplémentaire de **+ 531 037 €.**

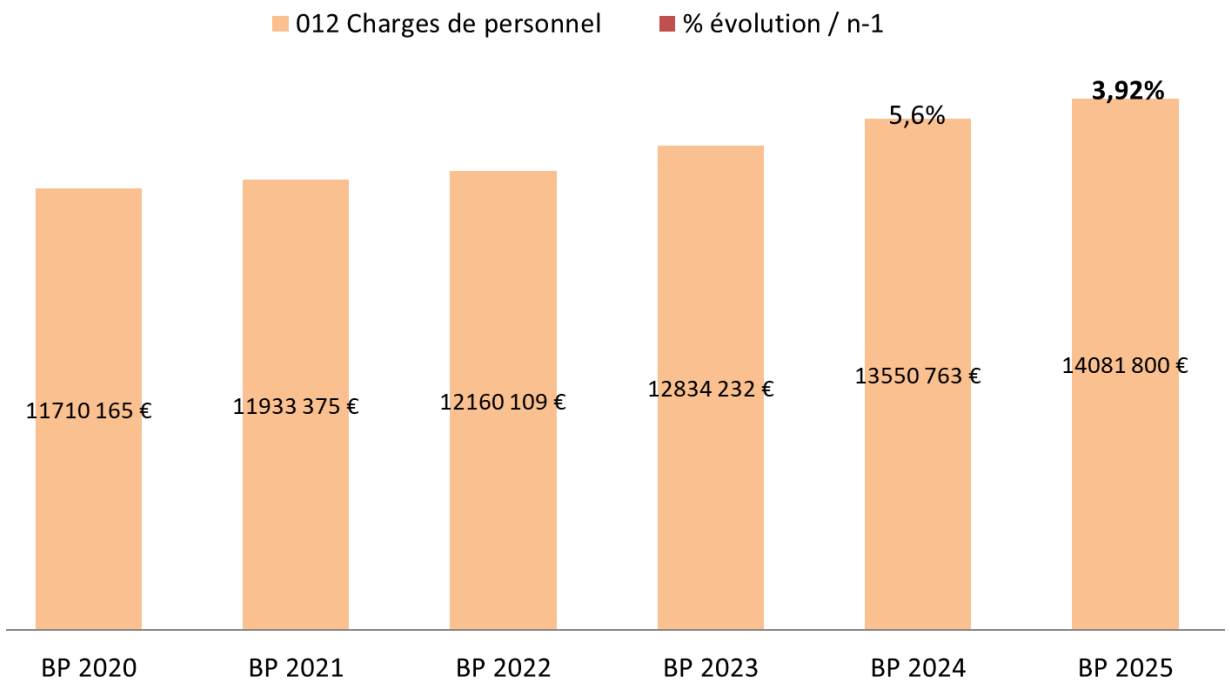

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, les dépenses de personnel progressent en raison de l'augmentation mécanique liée au Glissement Vieillesse et Technicité (GVT de 2.3%), mais surtout compte tenu de l'augmentation de la cotisation retraite de 3 points pour les agents titulaires, ce qui engendre un surcoût pour la Ville d'environ 210 000 euros (et 30 000 € pour le CCAS). A cela s'ajoute la nécessité d'inscrire des crédits :

- pour assurer et améliorer la continuité de service sur la Direction de la Petite Enfance en augmentant le budget « remplacement » en raison de plusieurs congés maternité en cours, en recrutant un agent « roulant », et en prévoyant un recrutement lié à une ouverture de classe à la rentrée scolaire 2025/2026 ;

- pour soutenir l'intégration des jeunes par le bais du recours aux stagiaires de longue durée et aux apprentis pour prendre en charge certains prestations (déménagements etc).

Les priorités des élus et des Directions demeurent de garantir un service de qualité, de rester à l'écoute des usagers et de leurs besoins tout en modernisant les pratiques et les services proposés.

II- Les moyens d'intervention par politique publique

Les moyens d'intervention de la commune sont présentés selon une grille de lecture dépassant la séparation « fonctionnement – investissement », pour faire ressortir les crédits dédiés à la traduction <u>des 5 grandes orientations politiques du mandat.</u>

Cette déclinaison du programme de mandature permet de traduire parfaitement les ambitions budgétaires portées par la Majorité municipale :

- **Orientation n°1** - Faire rayonner le territoire, le valoriser, le faire connaître et assurer un développement harmonieux = **4,7 M€** ;
- **Orientation n° 2** - Rester proche des habitants, en confortant les actions de proximité, en développant les liens avec les acteurs du territoire. Il s'agit aussi de développer de nouveaux services pour tendre davantage vers une "ville intelligente" (Smart city) = **1,3 M€ ;**
- **Orientation n°3** - Poursuivre une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous. L'enjeu reste de préserver la qualité des espaces verts de la commune et de poursuivre les actions environnementales ayant un impact sur la santé de tous **=2,3 M€ ;**
- **Orientation n°4** - Conforter les parcours de vie : il s'agit de favoriser le bien-être de tous, de garantir une place à chacun à toutes les étapes de la vie = **8,3 M€ ;**
- **Orientation n°5** - Conserver une ville rigoureuse dans sa gestion par une bonne connaissance du patrimoine, une fiscalité maîtrisée, un pilotage rigoureux du budget = **7.1 M€.**

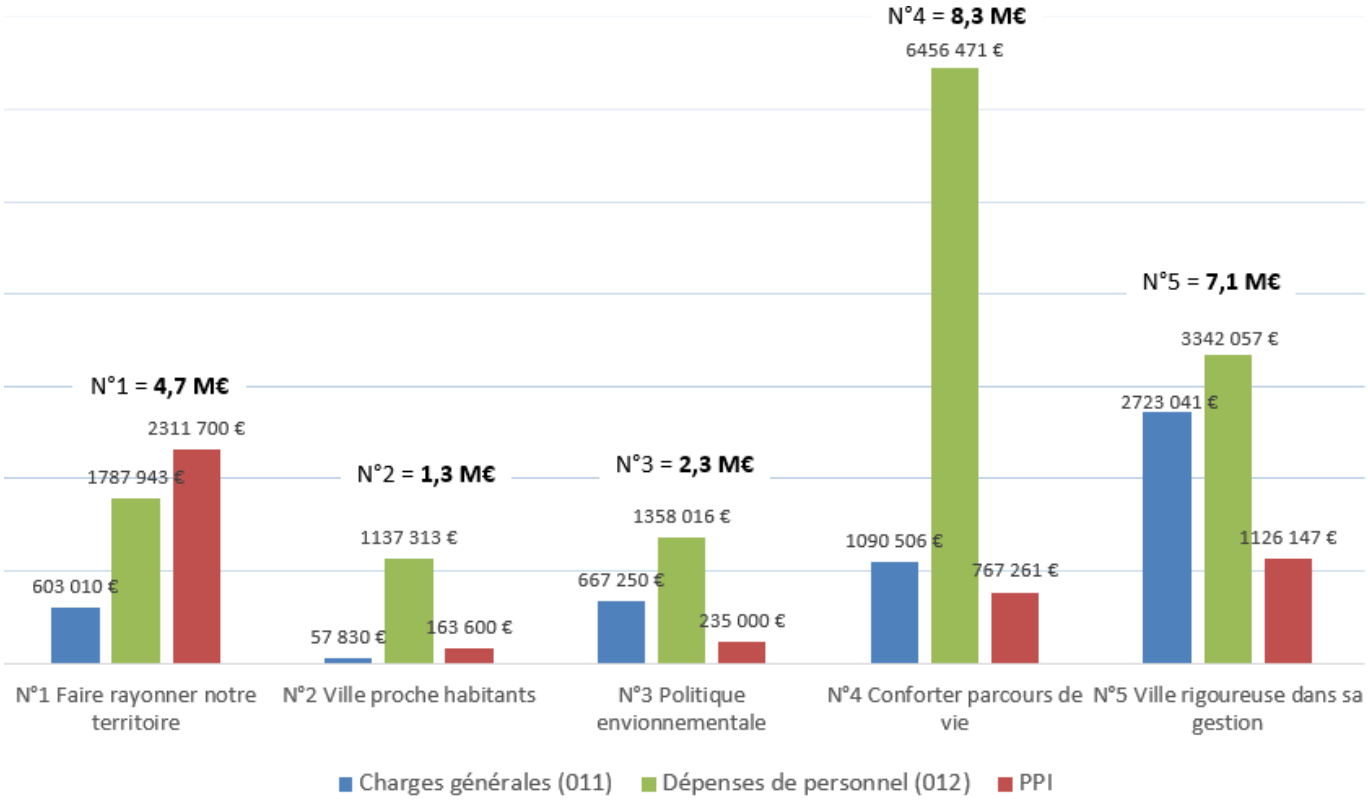

Parmi les orientations présentées ci-dessous, il est à noter un effort d'investissement soutenu en faveur de l'orientation n°1 puisque 50% des dépenses du programme d'investissement seront consacrées au patrimoine communal à travers : l'entretien et la modernisation des équipements sportifs de la Ville, le réaménagement des espaces verts vieillissants et la réfection de nos bâtiments cultuels entre autres.

Le contenu de ces 5 orientations sera développé ci-dessous :

Orientation n°1 : Faire rayonner notre territoire

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général		603 010
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel		1 787 943
Investissement - PPI		2 311 700
	Total	4 702 653

A – Favoriser un développement urbain harmonieux

Favoriser un développement urbain harmonieux			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Etudes d'urbanisme	23 000	18 000	*27.8%*
Total	**23 000**	**18 000**	***27.8%***

Investissement - Programme 1-1	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
111 - Mettre en place une politique foncière pour maîtriser le devenir du territoire	8 000	33 000	*-75.8%*
112 - Renforcer l'attractivité et dynamiser le cœur de plateau	10 000	-	
113 - Impulser le développement des mobilités douces	20 000		
	38 000	**33 000**	***15.2%***

La Ville poursuit ses actions en faveur de la maîtrise du développement urbain et de la qualité du cadre de vie des habitants. Après l'adoption du plan guide du secteur Colbert-Coquets, présenté le 30 janvier 2024, la ville mène un ensemble d'actions permettant de mettre en œuvre celui-ci et notamment :

- Une collaboration avec la Métropole pour le réaménagement de la place Colbert.

Sollicitée dès 2024, la Métropole vient de lancer en début d'année les études de maitrise d'œuvre préalables au réaménagement de la place Colbert. La Ville sera appelée à contribuer aux financements des travaux selon les règles fixées par la Métropole Rouen Normandie. Ce financement n'interviendra qu'après réalisation des travaux, soit à partir de 2026. Aucun crédit ne sera donc prévu en 2025.

- L'acquisition de garages pour permettre des opérations de renouvellement urbain :

La Ville a engagé un portage foncier avec l'EPFN pour l'acquisition de garages (Garages rue Frontin et du Cailly). Aucune somme n'est donc inscrite sur le budget de la Ville en 2025.

- La réalisation d'une étude d'urbanisme opérationnelle préalable à la cession des fonciers portés par l'EPFN :

Destinée à affiner la programmation prévue dans le cadre du plan guide, cette étude permettra de mener en 2025/2026 la cession du bâtiment Colbert et la détermination du programme urbain des constructions à édifier sur les terrains portés par l'EPFN, ainsi que le montage opérationnel le plus adéquat pour ces cessions et le financement des équipements publics.

Les études ont également montré que des régularisations foncières (notamment avec les parcs de copropriétés) devaient être menées ce qui implique des frais de géomètres pour 12 000 €. Certaines

régularisations sont liées au projet, d'autres sont le fruit de plus de 50 ans d'histoire et de régularisations qui n'ont pas été finalisées lors du développement du plateau.

Par ailleurs, le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) est entré en vigueur en 2024. Pour assurer son respect, la Ville a besoin d'une assistance technique pour la non-prolifération des enseignes publicitaires sur le territoire au travers de l'instauration et de la gestion d'une taxe annuelle sur les enseignes publicitaires **(6000 €).**

B – Promouvoir un patrimoine municipal de qualité

Promouvoir un patrimoine municipal de qualité			
Investissement - Programme 1-3	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
131 - Entretenir et moderniser des bâtiments cultuels	35 000	352 000	*-90.1%*
132 - Réaménager les espaces verts vieillissants	15 000	66 538	*-77.5%*
133 - Valoriser la qualité des aménagements du cimetière	57 000	25 000	*128.0%*
134 - Requalifier le mobilier urbain du territoire	100 000	39 462	*153.4%*
	207 000	**483 000**	**-57.1%**

Comme l'an passé, des crédits relatifs à la maintenance des édifices cultuels relevant de la responsabilité de la Ville sont inscrits au budget.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-André engagés sur l'exercice 2024 sont reportés au budget 2025 pour 278 005 €. Concernant l'église Saint-thomas, un diagnostic technique préalable sera lancé pour 25 000 € en vue d'engager ensuite des travaux. Cette église est inscrite au patrimoine historique et nécessite avant toute intervention de réparation, une évaluation obligatoire d'un architecte spécialisé dans les bâtiments historiques.

Il faut rappeler que la commune a souhaité engager depuis 2023 un travail d'inventaire de l'ensemble de son patrimoine cultuel (pour les églises du Village et de Saint-André avec l'Association de l'Art religieux en Seine-Maritime et pour l'église Saint Thomas de Cantorbéry, en lien avec le Département de la Seine-Maritime et la DRAC).

La qualité de vie à Mont Saint Aignan repose grandement sur la qualité de ses espaces verts qui représentent 1/3 du territoire. La ville dispose d'un important patrimoine espaces verts qu'il s'agisse d'arbres, de massifs le long des espaces publics, de parcs et jardin ou bois communaux. L'ensemble de ce patrimoine concourt à rendre la ville plus adaptable face au changement climatique. Aussi, afin de maintenir ce patrimoine de qualité, des investissements sont nécessaires chaque année. 15 000 € seront fléchés pour mener des opérations de reprises de massifs et plantations d'arbres.

Des opérations d'embellissement et d'entretien du cimetière municipal seront également réalisées pour 57 000 € avec la création de nouveaux colombariums pour 25 000 € et l'automatisation des accès du cimetière pour une enveloppe de 25 000 €.

La Ville est dotée de très nombreux mobiliers urbains dont une grande partie est à renouveler. Une somme de 30 000 € a été inscrite à cet effet au budget pour requalifier le mobilier urbain. On dénombre ainsi plus de 172 poubelles réparties sur le territoire communal. La loi AGEC impose, à compter du 1er janvier 2025, l'installation obligatoire de poubelles de tri dans les espaces publics.

Une installation de cache conteneurs en entrée de site du centre de loisirs est prévue en remplacement des poubelles, en complément des installations du parc du village et du panorama.

Le parc de bancs est vieillissant. Une réflexion globale sera menée en 2025 avec l'objectif d'intervenir sur une cinquantaine de bancs, soit ¼ du parc de bancs. Une somme de 50 000 € a été prévue au budget.

Enfin, il est prévu de consacrer une enveloppe de 20 000 € pour l'installation d'arceaux vélos au centre sportif.

C – Faire vibrer la Ville

Faire vibrer la Ville			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Conforter et développer les manifestations municipales	123 850	113 350	9.3%
Total	**123 850**	**113 350**	**9.3%**

L'activité de la direction de la communication et des manifestations publiques se poursuit en 2025 autour des axes suivants :

- Axe 1 : Mettre en œuvre et faire vivre les outils de communication de la collectivité pour rendre compte de l'action publique et promouvoir les initiatives des acteurs locaux :

Dans ce cadre, et pour parfaire l'information à destination des administrés, la diffusion du magazine toutes boîtes aux lettres a été remise en place en janvier 2025 (+ 22 000 € de coûts de distribution).

- Axe 2 : Animer le territoire sous forme d'événements publics :

La Saint-Jean bénéficie en 2025 d'un budget plus conséquent (+ 6 300 €) pour fêter, sur deux jours, le 80e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

L'année 2025 sera également placée sous le signe du civisme, de la lutte contre les dépôts sauvages et autres formes de déchets. Une journée dédiée sera ainsi organisée lors de la semaine du développement durable. Par ailleurs, afin d'inciter les habitants à trier leurs déchets, la Ville a conventionné avec la Métropole Rouen Normandie et finance des places au centre aquatique Eurocéane, offertes aux habitants de la Métropole dans le cadre de l'application du dispositif Tri'act.

- Axe 3 : Accompagner les services municipaux, les associations et les partenaires de la Ville dans la mise en place de leurs projets.

Toujours dans un souci d'économies budgétaires, les guides des loisirs et des services ne seront pas réimprimés en 2025. Une mise à jour du site internet remplacera ces documents.

D – Favoriser et faire vivre les pratiques sportives

Favoriser et Faire vivre les pratiques sportives			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Animations sportives	8 180	13 095	*-37.5%*
Relations aux clubs sportifs	103 408	147 247	*-29.8%*
Gestion des équipements sportifs	34 512	40 512	*-15%*
Maintenance des bâtiments sportifs	23 000	19 000	*21%*
Total	**169 100**	**219 854**	***-23.1%***

Investissement - Programme 1-5	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
151 - Entretenir et moderniser les équipements sportifs	1 771 500	423 924	*317.9%*
154 - Repenser le city-stade de la maison des Associations	100 000	25 000	*300.0%*
	1 871 500	**448 924**	***316.9%***

Tout comme la politique en faveur de l'enfance, le sport participe à une identité forte de la collectivité grâce aux infrastructures présentes sur son territoire et par la richesse et la diversité des activités sportives qui y sont pratiquées.

Au titre de l'année 2025, les priorités suivantes sont arrêtées :

- **1 680 000 €** seront consacrés à la rénovation du terrain de football synthétique, de la piste d'athlétisme et de l'éclairage du centre sportif des Coquets. La volonté de la Municipalité est de répondre aux normes fédérales de football et d'athlétisme en engageant une rénovation de qualité de cet ensemble. Cela permettra afin de répondre aux exigences des clubs utilisateurs avec des équipements de qualités.
- **104 279 €** de crédits engagés en 2024 sont reportés en 2025 pour isoler et étanchéifié le toit des vestiaires et bureaux du service des sports.
- Une enveloppe de **100 000 €** est prévue pour la réfection du City Stade à la Maison des associations afin d'offrir un lieu de sport et de vie adapté à la jeunesse du quartier Saint-André.

Le budget de fonctionnement du sport est en baisse de **23%** par rapport à 2024 du fait de la fin du Hors les murs des clubs sportifs de la Ville mis en œuvre durant les travaux du centre aquatique (40 k€).

Les associations sportives et les écoles de Mont-Saint-Aignan bénéficient de lignes d'eau du centre aquatique Eurocéane (dans le cadre de la contrainte pour service public imposée au délégataire, la Ville prend en charge la location des lignes d'eau occupées par ces usagers) comme suit :

- **Les 3 clubs aquatiques** de la Ville disposent d'une enveloppe de **87 k€** représentant **3818 heures** de lignes d'eau, cette année (conformément au contrat de Délégation de service Public)
- **Près de 1700 élèves des écoles publiques et privée de la Ville,** de la grande section de maternelle à la 6e, se jettent à l'eau 14 fois par an en moyenne pour apprendre à nager en sécurité (enveloppe de 42 109€). La Ville, l'Éducation nationale et Récréa, le délégataire de service public, ont signé une convention précisant les modalités de prise en charge de ces séances de natation scolaire.

- La Ville assure du transport scolaire pour les écoles éloignées d'Eurocéane (13 000 €).

Il est à noter que le service des sports de la Ville s'est associé au CCAS pour candidater au label « Ville active et sportive ». Ce label vise à promouvoir le sport santé par des actions de promotions de l'activité physique. L'approche santé est pour la Ville la porte d'entrée la plus pertinente car elle se développe largement dans un cadre préventif, dès les premiers âges de la vie.

E – Faire rayonner la culture à travers ses équipements et sa programmation

Faire rayonner la culture à travers ses équipements et sa programmation			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Cinéma Ariel	80 910	83 380	-3%
Spectacles et manifestations culturelles	182 150	175 750	4%
Maintenance des équipements culturels	24 000	25 500	-6%
Total	**287 060**	**284 630**	**0.9%**

Investissement - Programme 1-6	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
161 - Entretenir et moderniser les équipements culturels	181 200	139 000	30%
	181 200	**139 000**	**30.4%**

A travers ce budget 2025 stable (+0.9%), la Ville de Mont-Saint-Aignan réaffirme sa volonté de faire de la culture un des axes prépondérants de son rayonnement. Forte d'équipements exceptionnels - Un cinéma d'Art et d'Essai et un centre culturel abritant en son sein un CDN, un pôle d'enseignement artistique, l'Ecole d'Improvisation Jazz, une bibliothèque, elle se veut un acteur majeur sur le territoire métropolitain en proposant une programmation adaptée et ouverte à chacun, en accompagnant et en diffusant la création, en valorisant la pratique amateure.

Afin de mener ce projet et d'atteindre ces objectifs, la Ville a fait le choix de :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous et développer le rayonnement de l'établissement culturel au niveau régional en confortant la programmation de l'Espace Marc-Sangnier.
- Permettre à chaque enfant de la ville, dès la crèche, d'accéder à la culture dans le cadre de l'école du spectateur ou par le biais de l'Education artistique et culturelle en développant des séances jeunes public et des actions culturelles.
- Renforcer la convivialité de l'Espace Marc Sangnier, développer la mixité des publics et le lien social en réaménageant l'espace Bar de la structure.
- Permettre au public de découvrir les artistes de son territoire et valoriser la galerie de l'Espace Marc-Sangnier en créant des événements et des vernissages tout au long de l'année.
- Fédérer les publics et favoriser leur mixité autour d'un projet culturel de territoire et renforcer le maillage et la dynamique du service culturel (La Mascarade foraine).
- Développer chez les spectateurs le goût du cinéma d'auteur à travers la programmation d'un cinéma de quartier et permettre au jeune public de bénéficier d'un temps d'éducation à l'image dans le cadre de l'école du spectateur (maternelle / école / Collège / Lycée apprentis au cinéma).

- Renforcer sa politique d'acquisition en développant un fonds spécifique pour les « dyslexiques » au sein de la bibliothèque et en poursuivant l'acquisition d'instruments pour les petites mains.
- Asseoir son maillage territorial en confortant ses partenariats avec des acteurs culturels régionaux (CDN Rouen Normandie, EIJ, CEFEDEM, AMU, ORN, Territoire 4) et en ouvrant de nouveaux liens (Les pluriels, Chants d'elles, la MDU, GAUDRI…).
- Réaffirmer son soutien à la création par le maintien des résidences artistiques et plus particulièrement par une présence importante accordée aux artistes régionaux et/ou émergents.

Enfin, soucieuse des enjeux environnementaux et afin de s'inscrire pleinement dans la démarche impulsée par la labellisation Territoire Engagé dans la Transition Ecologique, un Plan Pluriannuel d'Investissement sera amorcé cette année pour l'acquisition sur quatre ans de projecteurs leds dans les équipements scéniques (60 000 €).

Orientation n°2 : Une Ville proche de ses habitants

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général		57 830
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel		1 137 313
Investissement - PPI		163 600
	Total	1 358 743

A - Développer la proximité et le bien vivre ensemble

La recherche de proximité est marquée avant tout par des démarches, comme le « **Cercle de la Proximité** », ne trouvant pas de traduction budgétaire directe, mais qui comptent réellement sur la qualité du lien que l'institution communale peut entretenir avec les acteurs et habitants de son territoire. Par ailleurs, les actions du cercle s'appuient tant sur les élus, au contact des habitants dans les quartiers que sur des agents de la commune qui assurent au quotidien des missions de proximité. Rappelons que la Chambre régionale des comptes avait souligné, lors de son dernier contrôle, le caractère original de cette instance, dont le rôle a également été salué.

B - Assurer la tranquillité et la sécurité

Assurer la tranquilité et la sécurité			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Police municipale	42 050	47 142	*-10.8%*
Total	**42 050**	**47 142**	***-10.8%***

Investissement - Programme 2-6	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
261 - Améliorer la sûreté et la sécurité de la commune	97 600	78 116	*24.9%*
Total	**97 600**	**78 116**	***24.9%***

Ville de toutes les générations et reconnue pour sa tranquillité de vie, la Ville de Mont-Saint-Aignan a toujours su s'inscrire dans une démarche de prévention et de sécurité sur son espace public.

Les orientations budgétaires 2025 relatives à la sécurité mettent en lumière un engagement renouvelé envers la sécurité publique. Dans cette perspective, la Ville poursuivra le déploiement de la vidéoprotection sur plusieurs sites stratégiques notamment le centre sportif des Coquets, l'Espace Marc-Sangnier, l'Ariel et l'hôtel de ville pour un montant de 60 000 €. Des études sont engagées pour couvrir d'autres zones sensibles.

Une enveloppe de 24 000 € sera consacrée également à la mise en place de solutions innovantes**,** permettant à la commune de lutter contre les déchets abandonnés sur le territoire entre autres.

Au-delà des équipements, la Municipalité mène une action de terrain. La présence de la police municipale bien identifiée par les habitants et présente sur une large plage horaire dans la semaine, contribue à garantir la sécurité et préserve de bon nombre d'actes malveillants. De plus, des agents de sécurité interviennent trois jours par semaine avec des horaires et équipes adaptés afin de répondre aux besoins de sécurisation des bâtiments municipaux du territoire.

C – Poursuivre l'amélioration des conditions et la qualité de l'accueil des publics

Poursuivre l'amélioration des conditions et la qualité de l'accueil des publics			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Accueil et état civil	9 650	7 800	*23.7%*
Gestion et entretien du cimetière	6 130	6 000	*2.2%*
Total	**15 780**	**13 800**	***14.3%***

Investissement - Programme 2-7 et 2-8	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
271 - Entretenir et moderniser les bâtiments associatifs	16 000	94 500	*-83.1%*
283 - Se mobiliser pour l'accessibilité de tous et développer un usage inclusif des espaces	50 000	75 000	*-33.3%*
Total	**66 000**	**169 500**	***-61.1%***

Le SAP poursuit ses objectifs d'amélioration de l'accueil des publics avec le déploiement dans le premier trimestre 2025 des Serveurs Vocaux Interactifs (SVI) et l'outil de téléphonie 3CX.

Les objectifs de ce projet sont : l'amélioration de la qualité d'accueil des administrés par une meilleure gestion des flux et une orientation plus directe des appels vers les services concernés, la modernisation des outils et la traçabilité et la qualification des appels.

La Ville attend une amélioration toujours plus grande de la qualité de service rendu.

Le SAP connait une activité toujours soutenue en matière de délivrance de titres d'identité ; le retard de la crise sanitaire est désormais totalement géré.

L'année 2025 sera également une année marquée par la finalisation et la réalisation de nouveaux projets :

- La sécurisation de l'espace Registres dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville, dont les travaux ont été effectués en ce début d'année, avec pour objectifs de protéger les registres d'état civil et d'en contrôler l'accès (14 000 €) ;

- L'acquisition de mobiliers de cuisine pour la Maison des Associations, afin d'améliorer la qualité de nos équipements à destination des associations et des habitants qui louent cette salle pour des événements familiaux (6000 €) ;
- La mise en place d'une nouvelle signalétique et l'installation de cadres en bois sur les sépultures abandonnées au sein du cimetière municipal afin d'améliorer l'environnement du cimetière et de faciliter son entretien afin d'aider les usagers à mieux s'orienter sur le site et à mieux identifier les espaces (6500 €) ;
- Le déploiement d'une solution informatique pour la gestion des salles municipales, est à l'étude, afin de moderniser les outils de travail et de mettre à disposition des habitants des informations détaillées, notamment à travers des visites virtuelles.

Enfin, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux commencés en 2017 se poursuivent en 2025 avec une enveloppe consacrée de 50 000 €. La commune investit chaque année pour adapter son patrimoine.

Orientation n°3 : Une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général		667 250
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel		1 358 016
Investissement - PPI		235 000
	Total	2 260 266

A – Préserver les espaces publics et les entretenir en favorisant la biodiversité

Préserver les espaces publics et les entretenir en favorisant la biodiversité			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Actions en matière de développement durable (Citergie, diagnostic...etc)	30 350	23 580	*28.7%*
Illuminations de fin d'année	33 000	33 000	*0.0%*
Propreté des Espaces Publics et viabilité hivernale	94 000	94 000	*0.0%*
Aires de jeux engazonnées et stades	108 000	103 500	*4.3%*
Salubrité publique	1 200	500	*140.0%*
Espaces verts et naturels	400 700	402 350	*-0.4%*
Total	**667 250**	**633 350**	***5.4%***

Investissement Programme 3-1 à 3-7	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
311 - Préserver et développer le patrimoine arboré de la ville	90 000	10 000	*800.0%*
322 - Réduire le volume des déchets dans les espaces publics	25 000	-	
332 - Se préparer aux échéances du "décret tertiaire" pour nos bâtiments et anticiper les effets du changement climatique	40 000	88 839	-55%
371 - Réduire l'emprunte énergétique de nos déplacements	80 000	130 000	
Total	**235 000**	**228 839**	***2.7%***

La Ville est dotée d'un patrimoine naturel conséquent qui participe à son attractivité et à l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Le budget d'entretien des espaces verts de la commune représente à lui seul **11%** des charges à caractère général.

Chaque année, la Ville investit dans la protection et le développement de son patrimoine arboré. Pour chaque arbre abattu, un autre est replanté, en cherchant à diversifier les espèces plantées, y

compris au sein d'alignements d'arbres et ce dans un souci de préservation de l'environnement et de promotion de la biodiversité (10 000 €). En 2025, il est prévu de recréer des plantations d'arbres autour du rond-point du Tronquet, réaménagé en 2024/2025 par la Métropole.

La Ville poursuit son programme de désimperméabilisation et renaturation des cours d'écoles pour améliorer le bien-être des enfants, la création d'îlots de fraicheur urbains et l'adaptation au changement climatique avec la réalisation de travaux à l'école Pierre Curie, dont le programme de travaux a été travaillé en concertation avec les enfants et équipes éducatives en 2023 (inscrits sur les crédits de l'orientation 4). Les études seront également lancées pour la cour Berthelot primaire, très dégradée afin de pouvoir lancer des travaux été.

La Municipalité souhaite développer un parcours sensoriel/pieds nus et souhaite mettre en œuvre ce projet en 2025 en concertation avec les associations intéressées et œuvrant dans le domaine du bien-être (10 k€). Ce parcours aura pour objectif de permettre à chacun de travailler sur son équilibre et ainsi d'améliorer sa santé en renforçant sa vitalité

Enfin, la ville, labellisée ville amie des enfants, poursuit ses investissements pour se doter d'un parc de jeux en bon état et répondant aux besoins des habitants. Après le centre de loisirs, l'aire de jeu de la Risle, le parc du village en cours de développement, une attention particulière sera portée sur plusieurs espaces du quartier Saint-André. Il s'agira de la :

- Rénovation du city stade de la Maison des Associations : 100 000 €
- Rénovation de l'aire de jeu existante de la Maison des Associations (40 000 €) et de celle située aux abords de l'école Berthelot (70 000 €).

B – Les actions en matière de développement durable et la construction d'un « budget vert »

Consciente des enjeux actuels, la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable de son territoire. Elle a formalisé cet engagement en 2023 par l'élaboration d'une stratégie globale et transversale se traduisant par la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles décliné en 8 axes de travail : la performance énergétique, l'adaptation au changement climatique, la nature en ville/l'urbanisme durable, la mobilité, l'alimentation saine et accessible à tous, la santé et les solidarités, la gouvernance/l'exemplarité interne et la mobilisation citoyenne.

La ville a été récompensée fin 2023 en obtenant la deuxième étoile du dispositif Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) piloté par l'ADEME en valorisant notamment la végétalisation de ses cours d'écoles, la sensibilisation des publics aux enjeux du développement durable, la gestion de ses espaces verts et sa politique en faveur de la biodiversité. De plus, la commune participe aux travaux menés par la métropole dans le cadre de l'élaboration de documents structurants pour le territoire tel que le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) valant Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

En 2025, dans un objectif d'amélioration continue mais aussi d'adaptation de son territoire au changement climatique, la Ville poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie en vue de l'obtention de la troisième étoile du dispositif TETE.

Les dépenses de fonctionnement liées à sa démarche Climat-Air-Énergie se concentreront principalement sur la sensibilisation du public aux enjeux de la transition écologique, la promotion d'une alimentation durable dans les cantines scolaires, ainsi que la préservation du cadre de vie et de la biodiversité, notamment à travers la gestion des nombreux espaces verts de la commune. Des événements tels que la semaine du développement durable et la manifestation Ô jardin seront également organisés et viendront compléter les actions de sensibilisation menées par les différents services. Afin de bénéficier des conseils d'un spécialiste sur les thématiques Climat-Air-Energie, La Ville renouvèlera également en 2025 son accompagnement par un conseiller sur les thématiques Climat-Air-Énergie dans le cadre du dispositif TETE de l'ADEME.

La construction d'un budget vert :

Par le caractère transversal des actions de développement durable, il est difficile de les isoler comptablement sur une seule et même orientation politique et une comptabilité analytique est mise en place depuis 2022 afin de répertorier ces actions et de les valoriser.

Cependant, une nouvelle obligation s'impose aux collectivités de plus de 3500 habitants qui doivent présenter un état annexé au compte administratif **visant uniquement les dépenses réelles d'investissement** qui contribuent « négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Ainsi, ce « budget vert » constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources à caractère environnemental. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage de nos politiques publiques.

Les dépenses dans le budget vert seront qualifiées en trois types selon leur impact : favorables, neutres et défavorables :

- **Dépenses favorables** : Cette catégorie recouvre deux types de dépenses : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré.

- **Dépenses neutres** : dépenses sans effet significatif sur l'environnement.

- **Dépenses défavorables** : ces dépenses constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.

Les dépenses seront évaluées selon **sept objectifs environnementaux :**

1) la lutte contre le changement climatique,

2) l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,

3) la gestion de la ressource en eau,

4) la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,

5) la lutte contre les pollutions,

6) la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

7) Objectifs « Multicritères » (dépenses qui répondent à plusieurs objectifs)

La méthodologie du « budget vert » est évolutive, il s'agit donc d'une première approche pour amorcer la démarche. Les dépenses d'investissement en faveur du développement durable sont valorisées sur le budget 2025 à hauteur de **1 821 508 €, soit 40% des dépenses d'équipement du budget.**

Elles sont réparties dans chaque objectif environnemental comme suit :

1	la lutte contre le changement climatique,	60 000.00 €	Remplacement Leds lumière scénique
2	l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,	150 000.00 €	Travaux thermique Crescendo + Maison de l'enfance
3	la gestion de la ressource en eau,	0.00 €	
4	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,	0.00 €	
5	la lutte contre les pollutions,	149 000.00 €	Acquisition 4 véhicules électriques + vidéoprotection déchets sauvages + places stationnement pour vélo
6	la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	192 000.00 €	Plantations arbres, arbustes et massifs + parcours sensoriel + transformation 5ième terrain de tennis en espaces verts
7	Multi objectifs	1 270 508.00 €	Végétalisation cour école Curie + achats composters + travaux isolations dans les écoles + éclairage LED terrain synthétique + gestion des eaux de pluie
		1 821 508.00 €	

Les dépenses d'équipement identifiées dans le cadre de la stratégie de développement durable de la commune s'illustrent notamment par des actions de sobriété et d'adaptation de la commune à l'augmentation du coût des énergies, la raréfaction des ressources et au changement climatique.

Ainsi, en 2025, les dépenses d'investissement relatives à la transition écologique, seront majoritairement consacrées aux travaux d'amélioration thermique et à la réduction des consommations énergétiques (remplacement des éclairages en LED par exemple) en lien avec les objectifs du décret tertiaire (réduction des consommations d'énergie finale des bâtiments de -40 % en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010), l'acquisition/la location de véhicules électriques en remplacement de véhicules émetteurs de gaz à effet de serre mais aussi toutes les

actions relatives à la préservation de la ressource en eau et de la nature en ville (végétalisation des cours d'écoles, plantation d'arbres et arbustes…).

Même si ce n'est pas une obligation comptable, la Ville valorise également les dépenses de fonctionnement favorables au développement durable. Elles sont plus particulièrement dédiées :

- aux actions de sensibilisation et d'animation auprès des enfants et des jeunes mais aussi auprès du grand public au travers des évènements organisés par la Ville (Ô jardin et semaine du développement durable notamment) ;
- au soutien au développement des énergies renouvelables en passant en énergie 100% renouvelable dans le cadre du groupement d'achat de fourniture d'énergie de la commune avec la Métropole Rouen Normandie ;
- aux dépenses d'alimentation, notamment en produits en agriculture biologique et locaux;
- à l'entretien et la préservation des espaces verts et arborés de la ville ;

Orientation n°4 : Conforter les parcours de vie

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 090 506
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel	6 456 471
Investissement - PPI	767 261
Total	8 314 238

La déclinaison des priorités communales se poursuit au bénéfice des enfants de 0 à 17 ans et de leurs familles, en axant sur plusieurs principes forts : le bien-être des enfants, l'accès à des parcours éducatifs de qualité pour tous, la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune dans la vie de la cité, la lutte contre l'exclusion, la discrimination et le harcèlement, le soutien à la parentalité, le renforcement des liens entre les acteurs du territoire et les partenaires, la promotion de la coéducation et enfin la promotion des valeurs écologiques et environnementales.

Les évènements qui ont bousculé le vivre ensemble au cours de l'année 2024 conduisent à réadapter la politique de prévention, l'accompagnement des familles les plus fragiles et la proposition d'un cadre éducatif fort.

La Ville développe également depuis de nombreuses années, par l'intermédiaire de son CCAS, une démarche de prévention à l'adresse des publics les plus fragiles, ainsi qu'une action spécifique auprès des personnes vulnérables du fait de l'avancée en âge, la maladie, le handicap, la précarité sociale des familles pour soutenir la parentalité, avec comme vecteur commun, la lutte contre l'isolement et l'intégration sociale sur le territoire.

A – Améliorer le bien-être des enfants

Améliorer le bien être des enfants			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Maintenance des bâtiments scolaires	97 000	102 000	*-4.9%*
Maintenance des bâtiments de la petite enfance	24 000	25 000	*-4.0%*
Maintenance des centres de loisir	3 800	4 000	*-5.0%*
Ecoles - fournitures et sorties	127 407	134 411	*-5.2%*
Crèches municipales	52 937	53 922	*-1.8%*
Alimentation Crèches	65 330	56 726	*15.2%*
Denrées alimentaires écoles	432 139	410 146	*5.4%*
Entretien des cuisines	6 516	8 608	*-24.3%*
Total	**809 129**	**794 813**	***1.8%***

Investissement - Programme 4-1	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
411- Entretenir et moderniser les bâtiments et équipements de la petite enfance	271 261	157 800	*71.9%*
412 - Entretenir et moderniser les bâtiments scolaires	96 000	109 500	*-12.3%*
416- Renforcer la présence de la nature dans les lieux de fréquentation des enfants	290 000	406 160	*-28.6%*
417 - Offrir un lieu adapté et dédié aux jeunes	110 000	198 500	*-44.6%*
Total	**767 261**	**871 960**	***-12.0%***

<u>Les actions de la ville à destination de l'enfance et de la jeunesse :</u>

Toujours dotée de moyens conséquents en fonctionnement, outre les dépenses de personnel, chaque école bénéficie de dotations calculées en fonction des effectifs d'élèves, notamment pour l'achat de manuels scolaires, de fournitures scolaires et/ou de matériels d'activité.
Les déplacements et les sorties scolaires ont également un budget dédié (ainsi que les déplacements vers la piscine pour les écoles éloignées) ; afin d'encourager la proposition de sorties scolaires, l'enveloppe transport spécifiquement dédiée à cet objet est reconduite en 2025. La gratuité des transports en commun pour les sorties scolaires, mise en place par la Métropole depuis la rentrée 24, a permis une légère diminution du budget transport.

La marche à pied et le réseau de transport en commun sont privilégiés, afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux, ce qui a permis une baisse du budget consacré au transport par car.

Côté restauration scolaire, la commune poursuit ses engagements avec ses 26 agents du service restauration. Ces derniers confectionnent des repas quotidiens de qualité, sur chaque site. De plus, un travail de prévention et de promotion « des bonnes habitudes alimentaires » et de découverte du goût est assuré auprès des plus de 1 000 demi-pensionnaires accueillis. 2025 verra la reconduction de l'action « Bien manger, c'est pas sorcier » qui vient ponctuer et valoriser le travail mené par les équipes tout au long de l'année.
Par ailleurs, frappé de plein fouet par une inflation qui certes, ralentit en 2025 mais reste élevée, le budget « Alimentation des écoles et des ALSH » est augmenté sur plusieurs postes de dépenses : les fournitures jetables, la vaisselle, les ustensiles de cuisine, et le cout des denrées (7% d'inflation et conséquence financière de la loi Egalim et de la part grandissante d'achat de produits sous signe de qualité), ainsi que les produits d'entretien (+3%). Il faut également noter que l'adhésion à la

restauration scolaire est forte et grandissante depuis la refonte de la politique des Quotients Familiaux, et se traduit concrètement : +8.6% de fréquentation (environ 13 000 repas/an).

En ce qui concerne les projets d'investissement et de travaux dans les écoles et les accueils de loisirs (ALSH), les crédits prévus pour l'année 2025 seront notamment consacrés :

- *Au renforcement de la présence de la nature pour les enfants (290 000 €) :*

Inscrite dans une démarche de végétalisation des cours des établissements scolaires en lien avec sa politique développement durable, la Ville a choisi de réaménager certaines cours de façon durable. Les objectifs poursuivis au cours du mandat sont pluriels : adaptation des espaces au changement climatique, amélioration du bien-être des enfants, redéfinition des espaces, perméabilisation des sols, réintégration de la biodiversité… Un nouvel effort budgétaire conséquent sera fourni en 2025 pour poursuivre la politique de réintégration de la nature sur les sites accueillant des enfants.

En ce qui concerne les études, 25 000 € ont été réservés pour mener l'étude de réaménagement de la cour de Berthelot élémentaire.

Les travaux en eux-mêmes seront menés à l'été 2025 et concerneront la cour de l'école Curie élémentaire, pour un montant de 255 000 € (hors subventions). Ce sera le 3e groupe scolaire à bénéficier de travaux de réaménagement dans les cours d'école.

- *À l'entretien et la modernisation des bâtiments scolaires (96 000 €)*

- 12 000 € sont réservés pour la maintenance courante des 10 écoles de la Ville
- Des crédits réservés sont dédiés aux projets spécifiques suivants à l'école Saint-Exupéry maternelle :
    - Réfection des sanitaires collectifs et création d'un placard technique (25 000 €).
    - Remplacement du cabanon dans la cour (10 000 €)
- 20 400 € seront dédiés au remplacement des gouttières dans la cour de Berthelot

A noter que les écoles, comme les autres bâtiments de la ville, sont concernés par des problématiques concernant la maintenance et le remplacement des stores, et la réfection des peintures. Ces deux sujets seront traités globalement à l'échelle de la ville.

- *A la sécurisation globale des écoles pour 45 000 € ;*

Ces crédits sont réservés pour la sécurisation des écoles, sur le volet intrusion dans le cadre de la refonte des Plans Particuliers de Mise en Sureté. Les premières mesures prises en 2024 pour sécuriser les bâtiments et fiabiliser les systèmes d'alerte suite aux préconisations de l'Equipe Mobile de Sécurité de l'Education Nationale seront complétés par la modernisation des systèmes de visiophonie et d'ouverture à distance des portails des écoles.

- *A la modernisation des équipements numériques des écoles (11 700 €)*

Aujourd'hui chaque classe d'élémentaire dispose d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur dont les plus anciens datent de 2017 (phasage en 3 ans). Un renouvellement du matériel le plus ancien est à engager, avec du matériel de seconde vie.

A noter que les besoins en numérique existent également en maternelle et qu'une première étape sera franchie en 2025 avec l'introduction d'Internet dans les écoles maternelles (travaux de câblage), premier pas vers l'utilisation de contenus numériques.

- *A l'aménagement des lieux d'accueil dédiés aux loisirs (72 800 €) :*

- Pour Rosa Parks : 68 800 € seront dédiés au remplacement d'une partie des menuiseries extérieures, ce qui permettra un gain de performances énergétique et une sécurisation des entrées du centre de loisirs.
- Pour Saint-Exupéry « Les petits princes » : 4000 € seront dédiés à l'aménagement de l'aile de loisirs.

Les actions de la Ville à destination de la petite enfance :

Depuis plusieurs années, le service a vu la mise en place d'évolutions visant à améliorer le bien-être, l'accueil des enfants et l'accompagnement des familles, le soutien à la parentalité, et l'accompagnement approfondi des enfants à besoins particuliers. En 2025, le service petite enfance poursuivra ses efforts en fonctionnement et en investissement, dans un contexte de crise nationale des métiers d'accueil de la petite enfance, et au moment où les communes, devenant « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant » se voient affecter la planification des modes d'accueil sur leur territoire et l'accompagnement des familles via le Relais Petite Enfance.
Une année charnière donc, qui a pour objectif de poursuivre l'optimisation de la fréquentation de nos structures.

- *En fonctionnement (*hors budget RH, dont l'évolution sera étudiée au regard des obligations réglementaires et du projet d'accueil souhaité des enfants et des familles) :

Le budget de fonctionnement augmente d'un peu plus de 10% (15 000 €), en raison de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et de l'inflation (impact essentiellement sur les lignes alimentation et entretien).
Les prestations des intervenants extérieurs assurant les temps d'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP) sont également en hausse, dans un contexte de nécessaire soutien aux équipes et sur orientation de la CAF. Les recettes de fonctionnement ont-elles aussi, augmenté de 8% environ, grâce notamment à une revalorisation de la Prestation de Service Unique (PSU / CAF) ce qui représente un gain de 111 700 €.

- *En investissement :*

En ce qui concerne les achats : 41 000 € sont fléchés pour le remplacement de matériel et de mobilier pour les crèches, dans l'optique d'une amélioration continue des conditions de travail des professionnels, de prévention des TMS et de l'accueil des enfants et des familles. Ce budget est stable par rapport à l'an dernier et bénéficie d'un subventionnement conséquent de la CAF (80% du montant HT). Il faut ajouter à ceci environ 8000 € de mobilier ergonomique pour les agents.
Des travaux thermiques pour un montant de 150 000 € sont fléchés pour les deux structures suite à l'étude thermique menée en 2024. C'est une priorité pour 2025.
Les autres investissements fléchés en priorité 1 pour 2025, outre la maintenance courante, concernent essentiellement les questions réglementaires et liées à la sécurité des ouvertures (portes, fenêtres, accès) ou qui ont un impact sur la surveillance des enfants, et le confort thermique (stores).
Au total, ce sont un peu plus de 271 261 € qui seront consacrés à l'entretien et à la modernisation des équipements d'accueil de la petite enfance pour 2025.

B – Favoriser les apprentissages et les parcours de réussite

Favoriser les apprentissages et les parcours de réussite			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Prévention routière	-	500	
Périscolaire	30 987	40 387	*-23.3%*
ALSH vacances scolaires	71 230	67 230	*6%*
Séjours	16 800	16 800	*0%*
Conseil Municipal des Jeunes	6 100	2 000	*205%*
Animations Passeports Jeunes	7 010	7 000	*0%*
Centre Social - Actions à destination de la jeunesse *(dont chantier jeunes)*	64 700	21 988	*194%*
Enseignement artistique	40 700	40 250	*1.12%*
Total	**237 527**	**196 155**	***21.1%***

L'année 2025 sera marquée par le conventionnement avec plusieurs partenaires intervenant dans le champ éducatif, et ayant vocation à renforcer, développer et sécuriser des offres dans l'intérêt des jeunes montsaintaignanais.

- *L'offre d'actions éducatives*

L'offre d'actions éducatives sera maintenue, avec une articulation sur tous les temps de l'enfant (de la crèche au collège). Un renouvellement des thématiques est également opéré (avec un renforcement des actions de prévention autour du harcèlement et du développement durable), ce qui a une incidence sur le budget de fournitures.
A noter que depuis la rentrée 2024, l'intégralité des enfants de la grande section au CM2 continue de fréquenter la piscine dans le cadre scolaire ainsi que les collégiens de 6ème dans la continuité des apprentissages du cycle. Cette mesure coûte annuellement 40 000 € à la Ville.
La Ville poursuit son investissement dans des projets éducatifs riches et variés proposés aux enfants sur temps périscolaire, des « parcours découverte ». 725 seront organisés par nos équipes d'animation, en interne, permettant une économie totale de 15 000 €. Les équipes d'animation

portent également des projets inter périscolaires qui permettent de favoriser les interactions entre écoles et de proposer des projets de plus grande ampleur.
Par ailleurs, l'année 2025 sera l'année de réalisation des projets du CME. Un budget de 6500 € y est donc spécifiquement affecté.

- *L'offre de loisirs (mercredis et vacances)*

Sur le volet loisirs, au regard de la hausse de fréquentation constatée et de l'absence de réévaluation depuis plusieurs années, un budget supplémentaire sera alloué pour maintenir la qualité de l'offre de loisirs (prestations, sorties et petites fournitures pour la réalisation des projets.).

- *L'offre du Pole Ados*

Très fortement impliquée dans une démarche de politique éducative en faveur des jeunes, la Ville poursuit son action en partenariat avec le collège, des actions de prévention dans toutes les classes de la sixième à la troisième sur des thématiques définies selon les priorités de l'actualité. Elle poursuit également dans un partenariat avec l'Université dans le cadre d'un travail de recherche sur l'investissement citoyen des enfants et des jeunes.
6000 € seront dédiés en 2025 à l'acquisition de matériel et mobilier pour l'aménagement du Pole ados. Cette année, et particulièrement dans le cadre des incivilités rencontrées place Colbert, le Pôle ados a vocation à se positionner en tant que ressource éducative.

- *Les contrats loisirs jeunes (CLJ)*

En 2025, les Contrats Loisirs Jeunes sont reconduits. 18 jeunes sont concernés.

La Ville continuera de faire vivre et développer les actions suivantes au travers les dispositifs, labels et engagements qui sont les siens :

- *La poursuite du mandat des enfants du CME avec la réalisation des projets* (6000 € en cette année de réalisation des projets)
- *La séance de réengagement « Mon restau responsable » ayant vocation à poursuivre le processus d'amélioration continue de notre restauration scolaire*
- Enfin, elle poursuit son action en lien avec son label « Ville amie des enfants », en déclinant le plan d'actions UNICEF sur son territoire et en faisant vivre le partenariat selon la convention qui nous lie.

Un important travail de remise à plat des financements et d'optimisation des recettes se poursuit, en lien notamment avec le principal financeur, la CAF, et la possibilité d'obtenir des financements sur tout le volet investissement qui permet d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de 0 à 17 ans.
En fonctionnement, deux raisons expliquent la hausse des recettes CAF (+27% depuis 2019).

La première est liée à l'augmentation de fréquentation de nos services péri/extrascolaires et l'augmentation du taux d'occupation de nos crèches, qui induit un versement proportionnel de recettes dites « de prestation de service » de la part de la CAF.
La deuxième est liée à la révision des barèmes dans le cadre des conventions d'objectifs et de financement qui prévoient :
- une hausse de la prestation de service avec augmentation annuelle du barème
- une évolution à la hausse du barème des bonus mixité sociale et handicap
- une évolution de la Convention Territoriale Globale (CTG)
Il faut souligner que la CAF finance désormais l'intégralité du temps méridien périscolaire à 0.59€ par heure et par enfant.

C – Accompagner tous les âges :

Accompagner tous les âges			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Animations à destination des aînés	43 850	41 700	*5.2%*
Total	**43 850**	**41 700**	***5.2%***

L'accompagnement tout au long du parcours de vie, l'appropriation au quotidien « d'être en santé », la lutte contre la fracture numérique ou encore le « bien vieillir » sur la Ville restent une priorité pour la municipalité. Ces actions sont portées budgétairement par le CCAS de la Ville.

Certaines animations à destination de nos ainés sont prévues sur le budget principal de la Ville, notamment la galette des rois, le voyage au printemps et la distribution des colis de Noël pour un total de 43 850 €.

Orientation n°5 : Une ville rigoureuse dans sa gestion

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général		2 723 041
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel		3 342 057
Investissement - PPI		1 126 147
	Total	7 191 245

A – Gérer le patrimoine avec précision et rigueur

Gérer le patrimoine avec précision et rigueur			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Maintenance des équipements	97 000	59 000	*64.4%*
Total	**97 000**	**59 000**	***64.4%***

Investissement Programme 5-1	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
511 - Entretenir et moderniser le patrimoine en lien avec la stratégie du SDI	230 000	217 500	*5.7%*
513 - Optimiser l'utilisation des bâtiments suite au SDI	315 196	255 700	*23.3%*
514 - Repenser les aménagements urbains et les espaces verts pour limiter les coûts d'entretien	-	60 000	*-100.0%*
Total	**545 196**	**533 200**	***2.2%***

Comme chaque année, des moyens importants sont dédiés à la maintenance courante de nos équipements. Ceux-ci constituent une véritable richesse pour notre territoire, et contribuent grandement à son attractivité, mais demandent naturellement un investissement financier et humain conséquent pour assurer l'accueil des usagers dans les meilleures conditions.
Ce patrimoine bâti, parfois vieillissant, impose la réalisation d'opérations lourdes et incontournables qui pèsent fortement sur le budget communal.

Ainsi, dans le cadre de l'entretien et la rénovation du patrimoine en lien avec la stratégie globale du SDI, une attention toute particulière sera portée en 2025 sur la mise à niveau des dossiers techniques de nos bâtiments **(25 000 €).**

Comme chaque année, des travaux de mise en conformité électrique et des alarmes incendies des bâtiments publics seront budgétés pour **40 000 €.**

Un fonds de concours à destination de la Métropole Rouen Normandie d'un montant de **55 000 €** est prévu pour la réfection des trottoirs route de Maromme.

Afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments la Ville mobilise une enveloppe sur les projets suivants :

- La poursuite du déploiement des alarmes anti-intrusions pour **25 000** € ;
- La poursuite des travaux de sécurité incendie pour **30 000 €** ;
- Enfin, dans le cadre du projet de réhabilitation et de mise aux normes des écoles maternelle et élémentaire CAMUS, les études de maitrise d'œuvre seront engagées pour **138 696 €**

Le maitre d'œuvre sera retenu d'ici quelques semaines avec pour objectif de démarrer la consultation des entreprises au plus tôt.

Ce projet sera géré en « autorisation de programme » dont l'enveloppe globale est estimée à 5 M€ sur 3 ans à compter de 2025.

B - Garantir aux agents municipaux les moyens de leur action

Garantir aux agents municipaux les moyens de leur action			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Moyens ressources (fournitures, vêtements, reprographie, affaires juridiques....)	391 887	394 214	*-0.6%*
Téléphonie	103 705	105 570	*-1.8%*
Gestion des archives	550	700	
Affranchissement du courrier	84 024	77 020	*9.1%*
Assurances	211 500	96 000	*120.3%*
Glotte de véhicules	230 600	207 500	*11.1%*
Elections	-	1 350	
Fluides	1 084 500	1 204 309	*-9.9%*
Formation professionnelle et gestion des ressources humaines	104 748	93 928	*11.5%*
Maintenance des services centraux	57 000	60 000	*-5.0%*
Conception et impression des documents de communication	102 620	66 900	*53.4%*
Patrimoine communal (impôts fonciers, charges...)	120 497	134 520	*-10.4%*
Total	**2 491 631**	**2 442 011**	***2.0%***

En fonctionnement, en dépit de l'augmentation de certains coûts comme l'assurance (+120%), l'impression (+53%) et l'affranchissement de courrier (+9%), le budget relatif au fonctionnement des services **n'augmente que de 2%** par rapport à 2024 **en raison des efforts consentis** par les services pour rationaliser leurs dépenses (diminution des impressions sur les documents de communication, renégociation des contrats de location des véhicules…etc.)

Une bonne nouvelle toutefois cette année, le projet de budget 2025 tiendra compte d'une baisse globale de **10% des fluides** par rapport à l'an passé (soit -119 k€). Les prix ayant chuté depuis 1 an, cette tendance est favorable à la Ville, mais les leviers d'optimisation de ces dépenses ont une surface limitée (baisse des consommations) et les prix et les volumes dépendent de facteurs externes.

Fluides Ville	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Projection 2025	% évol / BP 2024
Eau	47 624 €	164 634 €	110 940 €	118 182 €	116 220 €	-2%
Electricité	268 058 €	602 554 €	461 215 €	429 544 €	373 950 €	-13%
Gaz	143 808 €	270 818 €	290 860 €	286 585 €	204 510 €	-29%
Chauffage Urbain	184 225 €	256 960 €	245 023 €	237 379 €	224 900 €	-5%
Entretien/maintenance	106 478 €	110 973 €	113 067 €	119 219 €	156 620 €	31%
AMO renouvellement marché de chauffage			13 200 €	13 400 €	8 300 €	-38%
Total	**750 193 €**	**1 405 939 €**	**1 234 305 €**	**1 204 309 €**	**1 084 500 €**	**-10%**

Sur le lot classique électricité, le coût moyen du MWh répertorié sur nos différents sites est d'environ 150 € du MWh (hors taxes et coûts d'acheminement). Ce prix, négocié et figé par la Métropole, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025. Les seuls impacts tarifaires relèvent de décisions nationales qui peuvent faire évoluer le TURPE, l'accise (ex-TICFE) et l'écrêtement ARENH et peuvent perturber nos estimations budgétaires. Le marché d'électricité étant stable, la baisse budgétaire de 13% des dépenses provient d'une année 2024 surévaluée, comprenant le reliquat des restes à payer auprès de l'ancien fournisseur EDF. Au global, nous estimons une économie de fonctionnement de 55 594 € sur le lot électricité.

Concernant le GAZ, son prix d'acheminement est stabilisé depuis un an à une moyenne de 38.4 € du MWh. Le prix du gaz, le PEG (point d'échange du Gaz) devrait être stabilisé en 2025 puis orienté à la baisse pour les années suivantes.
Malgré la prévision de stabilité des cours en 2025, nous estimons une diminution de 29% des dépenses de Gaz par rapport à 2024. En effet, le budget 2024 avait été évalué plus prudemment.
En valeur, les dépenses d'énergie inscrites dans le projet de budget 2025 devraient s'élever à 1.08 M€, ce qui représentent 21% des charges à caractère général.

En ce qui concerne **les moyens techniques**, les interventions de maintenance sur les bâtiments et les moyens généraux sont maintenues à un haut niveau d'intervention. Le renouvellement du stock

de fournitures et la location des moyens extérieurs progressent de **3.7%** par rapport à 2024 du fait principalement de l'application des indices de révision des contrats d'entretien.

Investissement Programme 5-6	BP 2025	BP 2024	%
561 - Entretenir et moderniser les bâtiments administratifs et techniques	20 000	60 000	-66.7%
563 - Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux	51 327	65 207	-21.3%
564 - Donner aux agents les moyens de leur action sur le plan des matériels, véhicules, informatique, équipements adéquats, epi...	466 781	393 524	18.6%
Total	**538 108**	**518 731**	**3.7%**

En investissement, des moyens importants sont consacrés cette année à l'acquisition de matériel afin de contribuer à l'efficacité des services :

- Renouvellement du **matériel technique** obsolète (véhicule utilitaire, camion), permettant de doter les agents de moyens de travail performants (84 000 €) ;
- Acquisition de 18 véhicules légers pour le compte du CCAS (144 000 €). Le projet est de mettre à disposition du CCCAS, via une convention de mise à disposition de ces véhicules et moyennant le versement d'une redevance.
- Acquisition d'un robot tondeuse pour l'entretien des terrains de sports de la ville (16 000 €)
- Renouvellement du **matériel informatique** pour les services pour 59 000 € dont 12 000 € pour les écoles. Cette action est indispensable pour maintenir un niveau de performance optimal de nos équipements et répondre aux besoins croissants des services, en tenant compte de l'évolution technologique et des exigences de sécurité.
- Renouvellement du matériel pour les **manifestations publiques** (5 000 €).

Comme chaque année, d'importants crédits sont prévus à destination **des services enfance et petite enfance**. Parmi les achats prévus :

- 50 000 € sont réservés pour le remplacement du mobilier dans nos écoles, ls centre de loisirs et le pôle Ados.
- 40 000 € sont réservés pour l'acquisition de matériel de restauration scolaire, dans une logique pluriannuelle, permettant ainsi de réduire les coûts d'entretien et de réparation et 20 000 € dans les restaurants scolaires, permettant d'acheter du mobilier adapté à la taille des enfants.
- 22 500 € seront dédiés à l'achat de matériels et d'équipements pour l'entretien des écoles, dans cette même logique de prévention.

Par ailleurs, au sein du PPI, une enveloppe spécifique de **51 327 €** est dédiée au confort et à l'adaptation des postes de travail notamment par l'acquisition de matériels plus ergonomiques.

.

C – Aller vers une administration numérique idéale

Les objectifs fixés ont pour but de **faciliter au maximum les démarches** de nos usagers tout en conservant nos liens de proximité. L'ensemble des démarches de dématérialisation et des nouveaux process mis en œuvre concourent à la mise en place d'un **guichet unique** et au développement d'une Ville plus « intelligente » (smart city).

Aller vers une administration numérique idéale			
Fonctionnement - Chapitre 011	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
Maintenance logiciel et outillage numérique	134 410	237 541	*-43.4%*
Total	**134 410**	**237 541**	***-43.4%***

Investissement Programme 5-8	**BP 2025**	**BP 2024**	**%**
582- Mettre en œuvre une organisation au service de l'innovation	29 843	39 260	*-24.0%*
584 - Sécuriser les systèmes informatiques	3 000	5 000	*-40.0%*
Total	**32 843**	**44 260**	***-25.8%***

Les dépenses de fonctionnement du service informatique comprennent d'une part, les dépenses récurrentes liées aux **contrats de maintenance** qui évoluent chaque année, les locations de logiciels et de photocopieurs.

La sécurité des données sera une nouvelle fois au centre des préoccupations de la Ville avec la poursuite du plan de relance de l'ANSSI pour ce qui est du numérique mais également la sécurité des accès physiques avec un projet de contrôle d'accès sur plusieurs bâtiments de la collectivité.

La modernisation de nos process sera également un volet important des projets 2025 de la DSI. Différents logiciels viendront appuyer le fonctionnement des services avec comme principaux objectifs le service rendu de qualité aux usagers, la réduction de notre empreinte carbone, de dématérialiser nos process…

<u>Sécurité des installations – Fonctionnement :</u>

- Abonnement antivirus pour 6 000 €

L'abonnement antivirus garantit la protection continue de nos équipements contre les menaces, un abonnement essentiel pour assurer un environnement sécurisé.

- Mise en place d'un EDR (Endpoint Detection and Response) pour 5 000 €

Ce système de détection et de réponse aux incidents permet à la Ville de surveiller les terminaux informatiques en temps réel, d'identifier les comportements suspects et de réagir rapidement face à toute cybermenace.

- Mise en place d'un outil de e-learning contre le phishing pour 4 300 €

La formation au phishing est primordiale pour sensibiliser nos collaborateurs aux risques numériques et améliorer leur vigilance face à ce type de menace. Il permettra de lancer diverses campagnes de sensibilisation au phishing et ainsi d'augmenter la maturité cyber des utilisateurs.

- Poursuite du plan de relance de l'ANSSI - Pack relais : 25 000 €

Ce programme permet la rédaction de notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI), la segmentation de notre réseau et le renforcement de la résilience de nos infrastructures, en réponse aux recommandations de l'ANSSI.

Nouveau logiciel en mode SaaS :

- Parapheur électronique pour certains services : 11 194 €

L'implémentation d'un parapheur électronique vise à dématérialiser et sécuriser les processus de signature. Il pourrait être déployé pour les services des ressources humaines et de l'urbanisme dans un premier temps. Il a vocation à être étendu à tous les services ensuite. Ce dispositif améliorera l'efficacité administrative tout en garantissant une traçabilité des documents, essentielle pour la conformité et la sécurité des échanges. Il s'inscrit également dans une politique de réduction de l'empreinte carbone des services administratifs. (Abonnement annuel : 5100 € en fonctionnement / Installation : 6 094 € en investissement).

- Logiciel Operis SIGN : 5 106 €

Ce logiciel permettra la dématérialisation complète des actes du service de l'urbanisme, en facilitant la gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme, les échanges avec les administrés et le traitement des dossiers. Il assurera une gestion fluide et sécurisée des documents tout en réduisant le recours au papier, en conformité avec les objectifs de simplification administrative.

Abonnement annuel : 2178 € (fonctionnement)
Installation : 2928 € (investissement).

- Logiciels de réservation des salles à distance : 3 600 €.

Ce logiciel facilitera la gestion des réservations de salles pour les services et les événements organisés au sein de la collectivité, avec une interface accessible à distance. Il permettra d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles.

- Abonnement nouveau logiciel de police municipale : 7 215 €

Ce logiciel dédié à la police municipale permettra une gestion plus efficace des interventions et des rapports, avec une interface adaptée aux besoins spécifiques des services de sécurité locale.

Abonnement annuel : 2880 € (fonctionnement)
Installation : 4335 € (investissement).

- Module cartographie pour le logiciel des services techniques : 7 238 €

L'ajout de ce module permettra aux services techniques de disposer d'une cartographie interactive des infrastructures et des interventions, facilitant ainsi la gestion et la maintenance des équipements. De plus, Suite de l'Audit interne DST / Sports. Ce module permettra, notamment, aux techniciens en charge des interventions de les clôturer automatiquement et de déclencher un Workflow permettant l'information des demandeurs.

Abonnement annuel : 2442 € (fonctionnement)
Installation : 4796 € (investissement).

- Logiciel de gestion des archives municipales : 7 000 €

Ce logiciel permettra de gérer de manière optimale les archives municipales, en garantissant leur conservation, leur traçabilité et leur accessibilité. La gestion des archives est un élément clé pour préserver la mémoire de notre collectivité et garantir la continuité des services publics. La dématérialisation des archives permettra non seulement d'en assurer une gestion plus efficace, mais aussi de réduire les coûts liés à la gestion physique des documents. Préserver nos archives, c'est aussi préserver l'histoire et les décisions importantes de notre collectivité, tout en répondant aux obligations légales en matière de conservation des documents publics.

Investissement – Sécurité des accès

- Contrôle d'accès : Remplacement du contrôle d'accès de l'Hôtel de Ville et mise en place d'un contrôle d'accès au Rexy : 25 000 €

Le remplacement du contrôle d'accès à l'Hôtel de Ville ainsi que la mise en place d'un contrôle d'accès au Rexy visent à renforcer la sécurité des bâtiments stratégiques de la collectivité. Ces investissements permettront de sécuriser les accès de manière moderne et fiable.

- Remplacement des contrôles d'accès aux barrières des écoles de la collectivité 40 000 €

Ce remplacement des systèmes de contrôle d'accès aux barrières des écoles vise à renforcer la sécurité des sites sensibles, en assurant une gestion plus fluide et sécurisée des entrées et sorties.

III- Les subventions et participations (65)

Fonctionnement - Chapitre 65	3 026 300

Charges de gestion - Chapitre 65	BP 2025	BP 2024	%
Subvention aux associations	284 262	280 052	*1.5%*
Subvention au Centre Dramatique National	239 000	234 000	*2.1%*
Subvention au CCAS	1 221 133	1 006 000	*21%*
Participation au frais de scolarité	45 085	41 560	*8%*
Contribution au budget annexe eurocéane	797 796	573 237	*39%*
Indemnités d'élus	211 301	210 011	*1%*
Hébergement licences logiciels	205 223	185 665	*11%*
Autres (créances éteintes + provisions)	22 500	39 000	*-42%*
Total	**3 026 300**	**2 569 525**	***17.8%***

Les subventions et participations versées par la Ville, regroupées au chapitre 65, augmentent de 17,8%. Elles portent sur 4 principaux postes :

Les associations et l'établissement public « Centre Dramatique National Rouen Normandie » (CDN) bénéficient en 2025 d'un budget de 523 262 €, en légère hausse de 1.8% par rapport à 2024. Ces subventions permettent la mise en œuvre des projets menés par les associations sur le territoire et de garantir un relais des actions et des priorités de la commune.

Les subventions par politique publique :

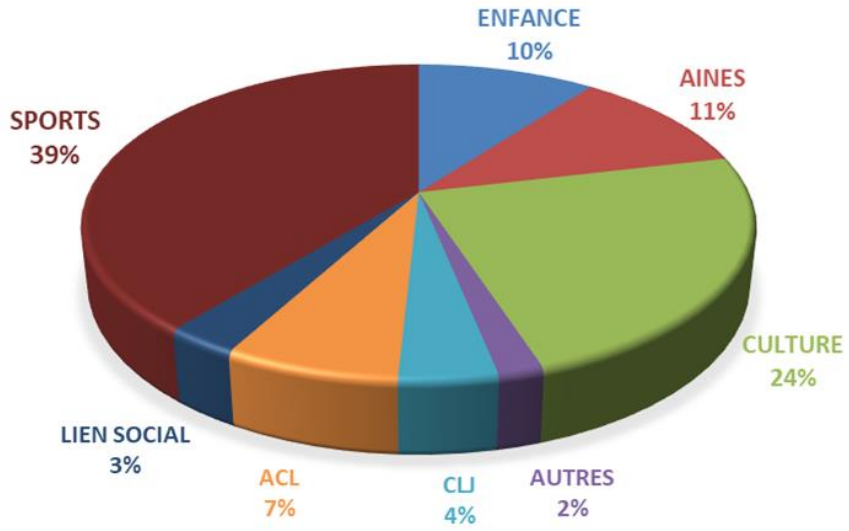

- La subvention au **Centre Communal d'Action Sociale** progresse de **21%** du fait de la dotation supplémentaire de 215 000 € destinée à soutenir financièrement le budget CCAS et lui permettre la mise en œuvre de son projet social. La création de la direction du développement social local matérialise le travail de coopération entre la Ville, le CCAS, les partenaires locaux et les habitants. Des ressources humaines sont nécessaires pour le fonctionnement de cette direction avec la création du poste de chef de service et un travailleur social ayant un profil de médiateur social qui jouera un rôle crucial dans la résolution des conflits et la promotion de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble. Le coût supplémentaire de ces 2 postes est estimé à 90 000 €.

Le CCAS supportera également d'autres dépenses supplémentaires, comme par exemple la commande d'une nouvelle analyse des besoins sociaux (15 000 €), la hausse des allocations secours versées aux plus familles fragilisées (15 000 €) et le financement de la lutte contre la précarité alimentaire (15 000 €).

- La participation de la commune aux **frais de scolarité** (notamment de l'école maternelle privée Saint-André) d'un montant de 45 085 €, évolue en fonction des effectifs annuels (+8%).

- La contribution versée au budget annexe Eurocéane connait une hausse de 39% par rapport à 2024 pour financer à hauteur de 145 000 € le résinage des quatre filtres de la piscine. Cette opération complexe prévue initialement fin 2024 est reportée en 2025. Elle vise à prolonger la durée de vie du système de filtration de l'établissement de quelques années et éviter un remplacement très onéreux dans l'immédiat.

- Des provisions pour le passage éventuel de **mise en non-valeur** et **d'annulation de titres sur exercices antérieurs** sont comme chaque année, inscrites pour un montant d'environ 22 500 € au chapitre 65 afin de répondre aux situations **d'effacement de dette** consécutives à des procédures de rétablissement personnel.

IV- La dette (66)

Intérêts d'emprunt - Chapitre 66	191 471
Remboursement du capital - Chapitre 13	1 138 309

En fonctionnement, les intérêts d'emprunts annuels sont estimés à **191 471 €,** soit une dépense en baisse de 17 % par rapport à 2024. Avec un profil d'amortissement linéaire des emprunts et l'absence d'emprunt en 2025, les intérêts baissent mécaniquement chaque année.

Même si les taux d'intérêts ont tendance à baisser depuis quelques mois, l'encours de dette actuel de la Ville est relativement peu sensible aux variations des marchés financiers puisque la majorité des emprunts est indexée à taux fixe (93 % de l'encours).

Charges financières - Chapitre 66	BP 2025	BP 2024	%
Intérêts payés	199 537	240 497	*-17.0%*
Intérêts courus non échus	- 8 066	- 9 605	*-16.0%*
Total	**191 471**	**230 892**	***-17.1%***

Le budget consacré en 2025 en section d'investissement au remboursement de la dette s'établit à 1 138 309 € soit 20% de son budget d'investissement. L'encours de la dette est de 9 942 517,73 € au 1er janvier 2025, avec une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 3 mois.
L'encours de dette par habitant reste inférieur à la moyenne de la strate (511 € / habitant contre une moyenne de 976 € (*source données 2024 DGCL*). Il diminue chaque année depuis 2018, conformément à l'objectif de désendettement de la ville.

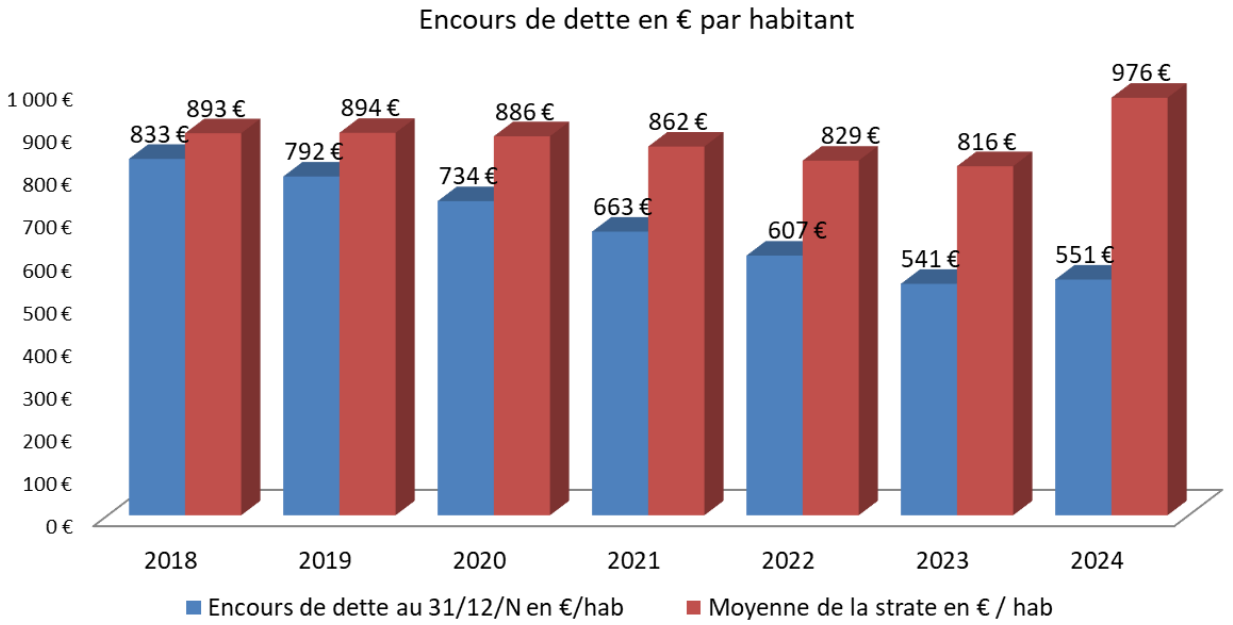

V- Attribution de compensation, charges exceptionnelles et opérations diverses (014 et 67 – hors réserves)

Sans nouveau transfert de compétence à la Métropole Rouen Normandie, l'**attribution de compensation** « **négative** » versée par la Ville (chapitre 014) est figée depuis 2022 à **594.575 €.** La dernière modification date du 15 février 2021 lorsque la commission d'évaluation des transferts de charges a proposé de se mettre en conformité avec la législation et de transférer la part « Dotation TEOM » (87.150 €) de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans les attributions de compensation (AC).

Année	Compétences transférées	Montant AC	Montant des charges transférés	Taxe aménagement	Ajustements entre AC et DSC	AC corrigée *(consultation astre)*
2015	Voirie, urbanisme, défense incendie	399 459 €	1 195 588 €			-796 129 €
2016	Reversement taxe d'urbanisme	-796 129 €		33 374 €		-762 755 €
2017		-762 755 €		33 375 €		-729 380 €
2018	ajustement enfouissement réseaux	-729 380 €	3 156 €	22 249 €		-703 975 €
2019		-703 975 €		22 250 €		-681 725 €
2020		-681 725 €				-681 725 €
2021	Ajustement entre AC et DSC	-681 725 €			87 150 €	-594 575 €
2022		-594 575 €				-594 575 €

Il est à noter que dans le cadre de la révision quinquennale de l'attribution de compensation, la Ville de Mont-Saint-Aignan a formulé en 2022 auprès de la Métropole Rouen Normandie une demande de révision du dispositif afin de rétablir l'équité financière pour les communes contributrices. Pour l'instant, il n'a pas été fait droit à cette demande.

BP 2025 – Recettes

I- Les produits des services, du domaine et de la gestion courante

Produits des services - Chapitre 70	BP 2025	BP 2024	%
Culture	217 450	240 787	*-9.7%*
Petite Enfance	383 841	383 671	*0.0%*
Jeunesse (loisir + vie scolaire et périscolaire)	493 129	377 725	*30.6%*
Restauration municipale	467 330	425 167	*9.9%*
Concessions cimetière	59 000	59 000	*0.0%*
Permis de stationnement et domaine public	36 935	41 000	*-9.9%*
Publicité dans le mag' et les guides	12 000	10 000	*20.0%*
Sports (Refacturation lignes d'eau à VDR)	-	39 583	*-100.0%*
Voyage des aînés	3 500	3 000	*16.7%*
Fourrière	4 000	4 235	*-5.5%*
Total	**1 677 185**	**1 584 168**	**6%**

Les produits des services, du domaine et de la gestion courante sont issus :

- des participations des usagers au financement des services dont ils sont utilisateurs (restauration scolaire, centre de loisirs, droits de place, spectacles culturels…) ;
- de la valorisation du domaine public ou privé communal (loyers, charges…) ;
- de la vente des concessions funéraires ;
- du paiement des permis de stationnement accordés (terrasses, échafaudages…) ;

Les produits des services (chapitre 70) devraient augmenter de 6% par rapport à 2024 en raison principalement de la hausse de 13% de la fréquentation dans les structures d'accueil des services de l'enfance (+115 404 €) et des restaurants scolaires (+42 163 €).

Il est à noter également que pour compenser une partie de la hausse des coûts de production associés à ces services, la Ville a augmenté ses tarifs de +1.7%, ce qui correspond au niveau d'inflation de l'année 2024.

II- La fiscalité

S'agissant des produits fiscaux (chapitre 73), pour la 24ième année consécutive, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition en 2025.

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants	13,60 %	13,60 %
Foncier bâti	49.31 %	49.31%

Foncier non bâti	42,64 %	42,64 %

Les recettes de fiscalité directe n'évoluent qu'en fonction de l'élargissement de la base d'imposition (nouvelles constructions) et du coefficient de revalorisation des bases fiscales indexé sur l'inflation constatée.

Ce coefficient de revalorisation est codifié à l'article 1518 bis du CGI. Il est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2024 et le mois de novembre 2023, soit un taux d'évolution de **+1.7%,** qui est corrélé à l'évolution des prix. (À noter que ce taux d'évolution était beaucoup plus dynamique en 2024 et 2023 (+7.1% en 2023 et +3.9% en 2024).

En appliquant aux bases estimées les taux présentés ci-dessus, le produit fiscal attendu au BP 2025 s'élève à 15 005 981 €, soit **une progression de +2.4%** par rapport à 2024. Il à noter que le coefficient d'actualisation de +1.7% ne s'applique pas aux bases des locaux professionnels et commerciaux (soit 20% des bases foncières de la communes) ce qui explique le différentiel de taux de progression du produit fiscal.

Impôts et taxes - Chapitre 73	BP 2025	BP 2024	%
Fiscalité directe locale	15 005 981	14 655 625	*2.4%*
Dotation de Solidarité Communautaire	401 825	390 491	*2.9%*
Fonds de péréquation	329 902	327 441	*0.8%*
Taxe sur les droits de place des marchés	25 500	25 200	*1.2%*
Taxe sur la consommation finale d'électricité	355 313	351 795	*1.0%*
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	75 000	60 000	*25.0%*
Taxe additionnelle aux droits de mutations	950 000	900 000	*6%*
Total	**17 143 521**	**16 710 552**	***2.6%***

Les recettes issues du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** sont globalement stabilisées par rapport à 2024.

Les prévisions de **la taxe finale sur la consommation d'électricité** (351 k€) sont maintenues à leur niveau de 2024. Il est rappelé que cette taxe acquittée par les opérateurs de distribution d'électricité est assise sur le volume de MWh consommé sur le territoire.

La taxe sur la publicité extérieure (TLPE) est en hausse de 25% par rapport à son niveau de 2024 (75 k€), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année.

Enfin, l'inscription relative **aux droits de mutation** sur les transactions immobilières est évaluée à 950 000 €. La prévision 2025 reste prudente compte tenu de la conjoncture actuelle constatée sur le marché immobilier, qui ne permet pas d'envisager une prévision plus optimiste.

III- Les dotations et subventions de fonctionnement (74)

Dotations et subventions - Chapitre 74	BP 2025	BP 2024	%
DGF - Dotation Forfaitaire	1 744 377	1 801 552	*-3.2%*
DGF - Dotation de Solidarité Urbaine	926 116	806 562	*14.8%*
DGF - Dotation Nationale de Péréquation	125 109	104 257	*20.0%*
Financement Petite Enfance - CAF	1 145 256	1 033 681	*10.8%*
Financement Jeunesse - CAF et Département	481 835	457 657	*5.3%*
Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle	78 381	104 488	*-25.0%*
Compensation d'exonération fiscale	58 671	57 805	*1.5%*
FCTVA (fonctionnement)	15 000	30 000	*-50.0%*
Autres *(Part. appel à projet..etc)*	150 017	165 963	*-9.6%*
Total	**4 724 762**	**4 561 965**	**3.6%**

Composante principale de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la **dotation forfaitaire**, va de nouveau diminuer de 3.2% à compter de 2025. L'écrêtement de 60 000 € sur le potentiel fiscal est réintroduit dans la loi de finances pour 2025. Cet écrêtement s'appliquant sur un nombre de plus en plus limité de communes, dont fait partie Mont-Saint-Aignan. Elle est donc estimée pour 2025 à 1 744 377 €.

Par rapport à 2015, cette dotation aura diminué de 36% (soit -984 048 €). Cela représente une perte cumulée de 8 774 183 € sur 10 ans.

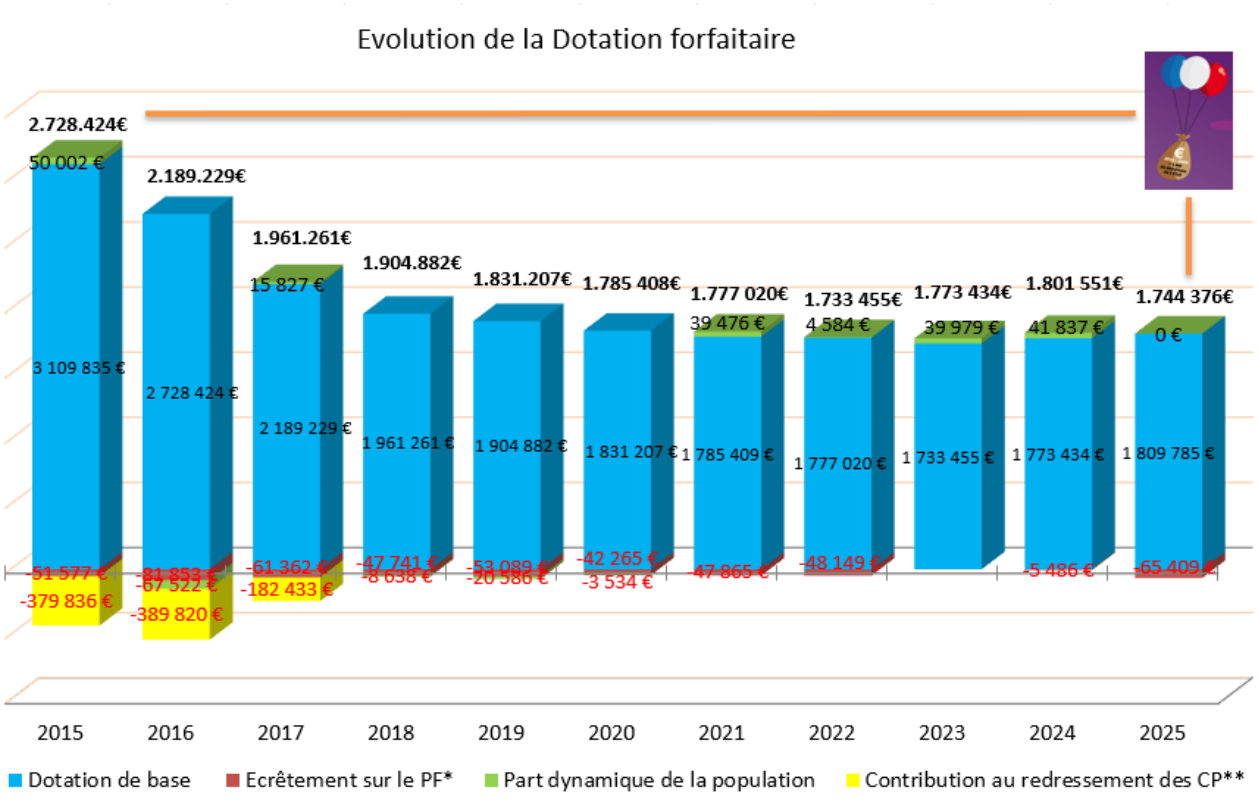

La **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) est inscrite en progression de **14.8%** du fait de l'éligibilité de la commune à la part bonifiée dite « cible » de la DSU (926 116 €).

Calculée sur des critères sociaux-économiques (croissance de la population, nombre de logements sociaux, revenu par habitant…etc.), elle évolue favorablement chaque année pour accompagner les politiques sociales de la ville.

Parmi les dotations et participations reçues dans chapitre 74, il convient de noter que la part relative **des versements de la CAF** reste très élevée (1 627 091 €, soit 34% de cette rubrique). Elle demeure un financeur important de la commune, compte tenu des projets développés sur le territoire en matière de petite enfance, jeunesse.

Le service petite enfance devrait connaitre en 2025 une progression des recettes CAF de +10.8% du fait des bons taux de remplissages constatés dans les structures d'accueil, en particulier sur la maison de l'enfance qui conduit à un versement proportionnel des recettes de prestation de service de la part de CAF.

Enfin, dans le domaine du périscolaire, il est prévu une hausse des participations de la CAF de +5.3% qui est liée à la révision des barèmes dans le cadre de la signature en décembre 2024 de la nouvelle convention d'objectif, la convention territoriale Globale (CTG).

IV- Les subventions d'équipement (13)

La recherche de financement externe est un enjeu crucial pour mener à bien le programme d'investissement du mandat. Chaque projet d'équipement est étudié attentivement pour réduire autant que possible le reste à charge pour la Ville.

Une prévision de **926 729 € de subventions d'équipement** a été inscrite au budget principal, soit 24% des recettes réelles d'investissement. La Métropole représente le plus grand financeur de la Ville. Les éléments indiqués ci-dessous présentent les subventions prévisionnelles réparties par financeurs et par projets :

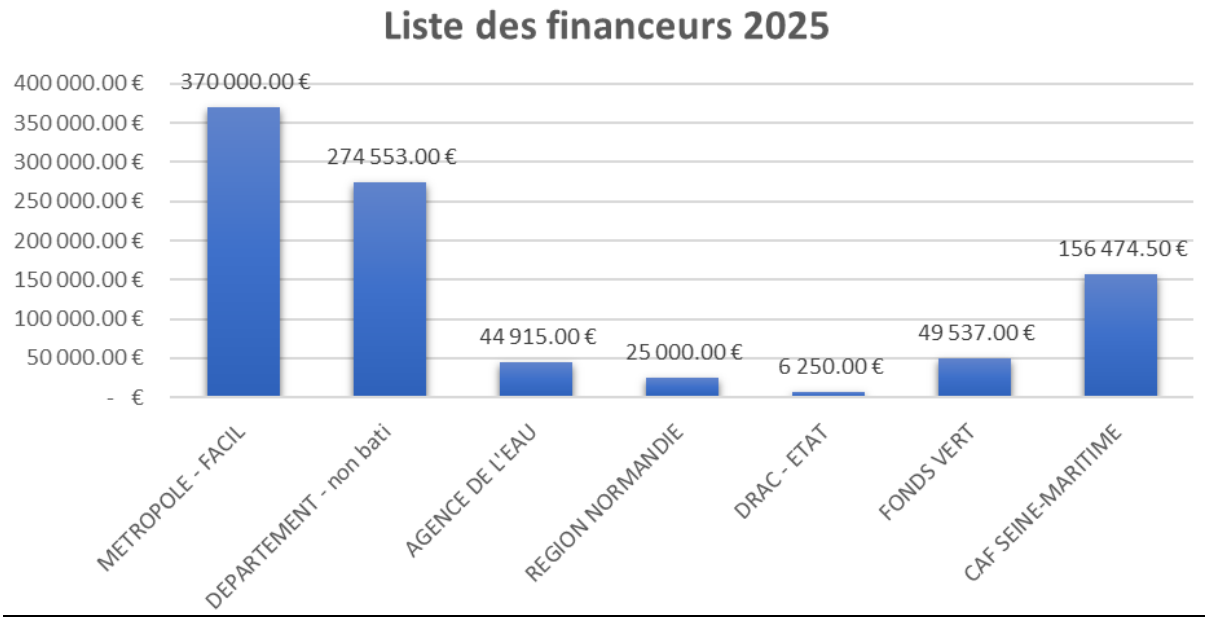

Les subventions prévisionnelles ventilées par projet comme suit :

Projets	Montant HT	Financeurs	Subv 2025
Acquisition de vidéoprotection	50 000.00 €	DEPARTEMENT - non bati	15 000.00 €
Travaux toiture église Saint-André	240 000.00 €	DEPARTEMENT - non bati	69 500.00 €
Diagnostic technique Saint-Thomas	20 000.00 €	DRAC - ETAT	6 250.00 €
Lumière scénique 1	50 000.00 €	REGION NORMANDIE	25 000.00 €
Rénovation terrain synthétique	1 475 000.00 €	DEPARTEMENT - non bati	75 000.00 €
		METROPOLE - FACIL	350 000.00 €
Installation de jeux - parc de loisirs	70 000.00 €	DEPARTEMENT - non bati	21 000.00 €
Végétalisation de la cour CURIE	233 506.00 €	DEPARTEMENT - non bati	70 052.00 €
		FONDS VERT	49 537.00 €
		METROPOLE - FACIL	20 000.00 €
		AGENCE DE L'EAU	44 915.00 €
Mobilier Crescendo	20 544.00 €	CAF SEINE-MARITIME	16 435.84 €
Travaux thermique Crescendo	96 000.00 €	CAF SEINE-MARITIME	76 800.00 €
Travaux thermique MDE	24 000.00 €	CAF SEINE-MARITIME	19 200.00 €
Travaux menuiseries Rosa PARKS	68 810.00 €	CAF SEINE-MARITIME	44 038.66 €
Travaux city-stade MDA	80 000.00 €	DEPARTEMENT - non bati	24 000.00 €
			926 729 €

V- Les cessions (024)

Il n'est pas prévu de cession foncière cette année.

VI- Le recours à l'emprunt (16)

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2025 pour financer les dépenses d'équipement qui seront financées par l'autofinancement de la Ville et les subventions.

VII- Produits financiers et produits exceptionnels (76)

- Remboursement des annuités d'emprunt théorique Ordures ménagères

Dans le cadre du mécanisme global de valorisation des transferts à la Métropole, un dispositif de prise en charge, par cette dernière, du remboursement des emprunts ayant servi à financer des compétences transférées a été approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

A défaut d'emprunts affectés à ces compétences, un niveau de dette « théorique » a été estimé. **La Métropole versera, chaque année et jusqu'à extinction de cette dette fictive (13 ans), une dotation qui couvre, en fonctionnement comme en investissement, les annuités simulées**. La recette, cette année, est de **83 645 €** (10 987 € en fonctionnement + 72 658 en investissement) pour la Ville.

- Placement du surplus de trésorerie sur un compte à terme (CAT) :

A noter que la ville déposera comme l'an passé ses excédents de trésorerie issus des cessions foncières (5M€) sur un compte rémunéré à taux fixe auprès de l'Etat. Ce placement rapportera à la ville environ 100 000 € d'intérêts financiers sur le chapitre 76.

Budget annexe Eurocéane

Le budget 2025 présenté ci-dessous s'équilibre à hauteur de **1 209 669 € en fonctionnement et 1 591 676 € pour la section d'investissement.** Comme indiqué en introduction, la fin du programme de réhabilitation du centre nautique est prise en compte dans les reports par reprise anticipée, soit des dépenses de travaux à hauteur de 321 951,51 € et le solde des subventions restant encore à percevoir de 1 269 776 €.

Pour cette troisième année de délégation de service publique, la subvention de la Ville est en forte hausse de 39% par rapport à 2024 pour atteindre **797 796 €.** Elle tient compte d'une dépense de 145 k€ pour financer en section d'investissement le résinage des quatre filtres de la piscine. Cette opération complexe prévue initialement fin 2024 est reportée en 2025. Elle vise à prolonger la durée de vie du système de filtration de l'établissement de quelques années et éviter un remplacement très onéreux dans l'immédiat.

Une réserve budgétaire de 30 000 € est également prévue en investissement pour anticiper les éventuelles adaptations techniques sollicitées.

Le délégataire reversera pour sa part une redevance d'utilisation de l'équipement de **134 000 €.**

ANNEXE - VUE D'ENSEMBLE BP 2025 - Budget annexe Eurocéane

			BP 2025	Réserves	Budget 2025
Fonctionnement dépenses	011	Charges à caractère général	417 966.00		417 966.00
	65	Charges de gestion courante	419 346.00		419 346.00
	66	Charges financières	50 457.00		50 457.00
	67	Charges exceptionnelles			
	68	Provisionnement			
		TOTAL DEPENSES REELLES	**887 769.00**	**-**	**887 769.00**
	042	Opération d'ordre	20 905.00		20 905.00
	023	Virement à l'investissement	300 995.00		300 995.00
		TOTAL DEPENSES ORDRE	**321 900.00**	**-**	**321 900.00**
		TOTAL	1 209 669.00	-	1 209 669.00

			BP 2025	Reprise N-1	Budget 2025
Fonctionnement Recettes	70	Produits des services			
	74	Dotations et subventions			
	75	Autres produits de gestion	1 209 668.99		1 209 668.99
	76	Produits financier			
	77	Produits exceptionnels			
		TOTAL RECETTES REELLES	**1 209 668.99**	**-**	**1 209 668.99**
	042	Opération d'ordre			
		TOTAL RECETTES ORDRE			
	002	Reprise excédents N-1		0.01	0.01
		TOTAL	1 209 668.99	0.01	1 209 669.00

			BP 2025	Reprises N-1 & Reports 2024	Budget 2025
Investissement dépenses	16	Remboursement dette	134 000.00		134 000.00
	20	Etudes AMO	8 400.00	37 329.63	45 729.63
	21	Dépenses d'équipement	179 976.52	108 707.32	288 683.84
	23	Travaux réhabilitation		175 914.56	175 914.56
		Reports N-1			-
		TOTAL DEPENSES REELLES	**322 376.52**	**321 951.51**	**644 328.03**
	040	Opération d'ordre			
	041	Opérations patrimoniales			
		TOTAL DEPENSES ORDRE	**-**	**-**	**-**
	001	Reprise déficit N-1		947 348.18	947 348.18
		TOTAL	322 376.52	1 269 299.69	1 591 676.21

			BP 2025	Reprise N-1 & Reports 2024	Budget 2025
Investissement Recettes	024	Produits des cessions			
	10	Dotations et fonds propres			
	13	Subventions d'équipement		1 269 776.21	1 269 776.21
	16	Recours à l'emprunt			
		Reports N-1			-
		TOTAL RECETTES REELLES	**-**	**1 269 776.21**	**1 269 776.21**
	040	Opération d'ordre	20 905.00		20 905.00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES			-
	021	Virement du fonctionnement	300 995.00		300 995.00
		TOTAL RECETTES ORDRE	**321 900.00**	**-**	**321 900.00**
		TOTAL	321 900.00	1 269 776.21	1 591 676.21

		TOTAL DEPENSES	1 532 045.52	1 269 299.69	2 801 345.21

		TOTAL RECETTES	1 531 568.99	1 269 776.22	2 801 345.21

Annexe - VUE D'ENSEMBLE BP 2025

Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024	Réserves	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Réserves	Budget 2025
011 Charges à caract. général	5 150 326.00		5 150 326.00	4 766 575.36	5 141 637.00	100 000.00	5 241 637.00
012 Charges de personnel	13 550 763.00		13 550 763.00	13 424 190.66	14 081 800.00	0.00	14 081 800.00
65 Charges gestion courante	2 569 525.00		2 569 525.00	2 433 944.84	3 026 300.00	200 000.00	3 226 300.00
014 Atténuation de produits	614 575.00		614 575.00	624 451.00	624 575.00	0.00	624 575.00
	0.00		0.00				0.00
Charges de gestion	**21 885 189.00**	**0.00**	**21 885 189.00**	**21 249 161.86**	**22 874 312.00**	**300 000.00**	**23 174 312.00**
66 Intérêts des emprunts	230 892.00		230 892.00	252 961.00	191 471.00	0.00	191 471.00
67 Charges exceptionnelles	10 000.00	7 102 269.84	7 112 269.84	61 618.71	20 000.00	7 128 749.91	7 148 749.91
68 Dotations provisions	110 000.00		110 000.00	100 705.71	10 000.00	0.00	10 000.00
Total dépenses reélles	**22 236 081.00**	**7 102 269.84**	**29 338 350.84**	**415 285.42**	**23 095 783.00**	**7 428 749.91**	**30 524 532.91**
042 Dépenses d'ordre	947 221.00		947 221.00	3 306 821.43	1 037 423.00	0.00	1 037 423.00
023 Virement à l'investissement	600 000.00		600 000.00		683 506.00	2 092 390.56	2 775 896.56
Total dépenses d'ordre	**1 547 221.00**	**0.00**	**1 547 221.00**	**3 306 821.43**	**1 720 929.00**	**2 092 390.56**	**3 813 319.56**
022 Dépenses imprévues	*0.00*	*0.00*	*0.00*		*0.00*	*0.00*	*0.00*
Total général dépenses	**23 783 302.00**	**7 102 269.84**	**30 885 571.84**	**24 971 268.71**	**24 816 712.00**	**9 521 140.47**	**34 337 852.47**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2024	Reprise N-1	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Reprise N-1	Budget 2025
70 Produits des services & domaine	1 584 168.00		1 584 168.00	1 718 928.70	1 677 185.00	0.00	1 677 185.00
73 et 731 Impôts & taxes	16 710 552.00		16 710 552.00	16 925 997.85	17 143 521.00	0.00	17 143 521.00
74 Dotations et participations	4 561 965.00		4 561 965.00	4 769 895.06	4 724 762.00	0.00	4 724 762.00
75 Produits divers gestion courante	157 390.00		157 390.00	1 001 036.01	289 195.00	0.00	289 195.00
013 Rembt charges de personnel	84 400.00		84 400.00	103 461.16	60 800.00	0.00	60 800.00
Recettes de gestion	**23 098 475.00**		**23 098 475.00**	**24 519 318.78**	**23 895 463.00**	**0.00**	**23 895 463.00**
76 Produits financiers	116 038.00		116 038.00	110 992.39	117 739.00	0.00	117 739.00
77 Produits exceptionnels	50 000.00		50 000.00	2 338 918.65	25 500.00	0.00	25 500.00
78 Reprises sur armotiss & provi	0.00		0.00	11.41	0.00	600 000.00	600 000.00
Total recettes réelles	**23 264 513.00**		**23 264 513.00**	**2 449 922.45**	**24 038 702.00**	**600 000.00**	**24 638 702.00**
042 Recettes d'ordre	130 000.00		130 000.00	90 119.11	120 000.00	0.00	120 000.00
	0.00		0.00				0.00
Total recettes d'ordre	**130 000.00**		**130 000.00**	**90 119.11**	**120 000.00**	**0.00**	**120 000.00**
002 Reprise du résultat N-1		*7 491 058.84*	*7 491 058.84*	*7 491 058.84*		*9 579 150.47*	*9 579 150.47*
Total général recettes	**23 394 513.00**	**7 491 058.84**	**30 885 571.84**	**34 550 419.18**	**24 158 702.00**	**10 179 150.47**	**34 337 852.47**
	-388 789.00			**9 579 150.47**	**-658 010.00**	**658 010.00**	**0.00**

Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2024	Réserves & Report 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Réserves & Report 2024	BP 2025
10 Dotations diverses	0.00		0.00		0.00	0.00	0.00
13 Subventions d'investissement	8 715.00		8 715.00	8 715.00	0.00	0.00	0.00
204 - Subv d'équipement versées	55 000.00		55 000.00		55 000.00	0.00	55 000.00
16 Remboursement des emprunts	1 141 822.00		1 141 822.00	1 212 012.68	1 138 309.00	0.00	1 138 309.00
PPI - Crédits (20-23)	3 603 531.00		3 603 531.00				0.00
dont dépenses chap. 20				256 731.05	314 639.00	358 062.22	672 701.22
21				1 132 645.05	3 979 069.00	1 371 103.18	5 350 172.18
23				369 319.63	255 000.00	139 088.46	394 088.46
Provisions investissement	0.00	493 041.14	493 041.14		0.00		0.00
45 operations sous mandat	0.00		0.00		0.00		0.00
26 prise de participation	0.00		0.00		0.00		0.00
27 Créance sur des particuliers	0.00		0.00		0.00		0.00
RAR N-1 en dépenses		1 104 644.65	1 104 644.65		0.00		0.00
Total dépenses reélles	**4 809 068.00**	**1 597 685.79**	**6 406 753.79**	**2 979 423.41**	**5 742 017.00**	**1 868 253.86**	**7 610 270.86**
	0.00		*0.00*		0.00		0.00
041 Opérations patrimoniales	*200 000.00*		*200 000.00*	*81 373.89*	90 000.00	0.00	90 000.00
040 Dépenses d'ordre	*130 000.00*		*130 000.00*	*90 119.11*	120 000.00	0.00	120 000.00
Total dépenses d'ordre	**330 000.00**	**0.00**	**330 000.00**	**171 493.00**	**210 000.00**	**0.00**	**210 000.00**
001 Reprise déficit N-1							
Total général dépenses	**5 139 068.00**	**1 597 685.79**	**6 736 753.79**	**3 150 916.41**	**5 952 017.00**	**1 868 253.86**	**7 820 270.86**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2024	Reprise N-1 & Reports 2023	Budget 2024	CA 2024	BP 2025	Reprise N-1 & Reports 2024	Budget 2025
024 Produit des cessions	2 200 000.00		2 200 000.00		23 000.00	0.00	23 000.00
10 Dotations et fonds divers	311 828.00		311 828.00	219 481.39	280 000.00	0.00	280 000.00
1068 affectation du résultat	0.00		0.00		0.00		0.00
13 Subventions	798 141.00		798 141.00	296 303.52	926 729.18	283 787.80	1 210 516.98
16 Emprunts	0.00		0.00	88 027.14	0.00	0.00	0.00
27 Créances	81 878.00		81 878.00	81 878.00	72 658.00	0.00	72 658.00
45 operations sous mandat	0.00		0.00		0.00		0.00
	0.00		0.00		0.00		0.00
2 autres régul	0.00		0.00		0.00		0.00
RAR N-1 en recettes	0.00	189 878.43	189 878.43		0.00		0.00
Total recettes réelles	**3 391 847.00**	**189 878.43**	**3 581 725.43**	**685 690.05**	**1 302 387.18**	**283 787.80**	**1 586 174.98**
021 Virement section invest	*600 000.00*		*600 000.00*		683 506.00	*2 092 390.56*	*2 775 896.56*
041 Opérations patrimoniales	*200 000.00*		*200 000.00*	*81 373.89*	90 000.00	0.00	*90 000.00*
040 Recettes d'ordre	*947 221.00*		*947 221.00*	*3 306 821.43*	1 037 423.00	0.00	*1 037 423.00*
Total recettes d'ordre	**1 747 221.00**		**1 747 221.00**	**3 388 195.32**	**1 810 929.00**	**2 092 390.56**	**3 903 319.56**
001 Reprise excédent N-1	*0.00*	*1 407 807.36*	*1 407 807.36*	*1 407 807.36*	*0.00*	*2 330 776.32*	*2 330 776.32*
Total général recettes	**5 139 068.00**	**1 597 685.79**	**6 736 753.79**	**5 481 692.73**	**3 113 316**	**4 706 954.68**	**7 820 270.86**
Solde Investissement	**0**	**0**		**2 330 776.32**	**-2 838 701**	**2 838 701**	**0**
Solde global	**-388 789**				**-3 496 711**	**3 496 711**	**0**